HORIZON 360

Une sélection d'articles par le Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale

Numéro 186 Septembre 2022

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DAVID BIÈVRE

Chers lectrices et lecteurs,

En liminaire, au moment d'assumer les fonctions de directeur adjoint du CREOGN, je souhaite saluer mon camarade et prédécesseur, le Colonel Dominique Schoenher, et le remercier très sincèrement pour l'accueil qu'il m'a réservé, facilitant de fait mon installation.

De nombreuses évolutions au sein du CREOGN accompagnent ce changement de gouvernance en cette rentrée 2022 ; ainsi, l'organigramme du Centre de recherche s'enrichit d'un quatrième département, le département des partenariats académiques, installé à l'École militaire à Paris. La **Revue du CREOGN** ***fait aussi « peau neuve » avec une nouvelle dénomination :*** **HORIZON 360**. ***Ce changement a été rendu nécessaire afin, d'une part, de rappeler qu'il s'agit de proposer des synthèses d'articles sélectionnés par le Centre de recherche pour leur pertinence et leur intérêt et, d'autre part, pour lui accorder davantage de visibilité. Par ailleurs, afin d'inscrire cette production dans l'ensemble des documents réalisés par le CREOGN, en ligne avec le plan stratégique arrêté par la DGGN, les différentes thématiques retenues seront désormais indexées en fonction du thème traité et présent dans le plan évoqué. Cette indexation sera généralisée aux autres publications du Centre. Enfin, un nouveau format est créé, la*** **Note flash**, ***qui est réalisée à l'initiative du CREOGN, lorsqu'un sujet d'actualité nécessite d'apporter une contribution à la réflexion générale. En l'espèce, sur un format court (2 pages maximum avec si possible une infographie), il s'agit de traiter un sujet en rappelant la problématique générale, les points clés ou à retenir et les difficultés. Une première note relative à l'hydrogène a déjà fait l'objet d'une publication, que vous pourrez retrouver en libre accès sur le site du CREOGN.***

S'agissant de la toute première édition de **Horizon 360**, ***vous trouverez plusieurs articles relatifs à l'environnement, après un été caniculaire qui a élevé nos consciences écologiques ; la géopolitique et les traitements numériques justifient également de nombreux écrits. Enfin, la géopolitique demeure une thématique riche d'enseignements pour l'avenir.***

Bonne lecture.



SOMMAIRE

RÉSILIENCE



GENDARMERIE ET TERRITOIRES



IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN



- Avis de la CNIL sur le déploiement de caméras « augmentées » dans les espaces publics
- Microsoft renonce à la reconnaissance des émotions dans ses applications

L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



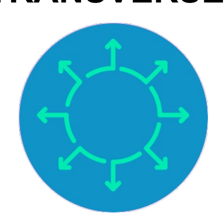
- Metaverse : les aspects de cybersécurité
- Vers une identité numérique européenne
- Échec et mat
- Meta lance son monde virtuel Horizon Worlds en France et en Espagne
- La CNIL inflige une amende de 600 000 euros au groupe Accor
- De sérieux embouteillages sont à prévoir au sein des câbles Internet transatlantiques
- Fuite de données chez le géant de la cybersécurité : Orange Cyberdefense
- La Chine accuse la NSA de cyberattaques sur l'université polytechnique de Xi'an
- Le côté le plus sombre du *darknet* : comment les communautés de pédophiles en ligne contribuent-elles à justifier la violence sexuelle à l'égard des enfants ?

ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



- Incendies géants : état des lieux de la forêt française
- Une distillerie transforme des crabes en whisky
- Plus de 80 % des eaux commercialisées sont contaminées aux microplastiques
- La solution écoresponsable du groupe La Poste pour lutter contre la hausse des températures
- Trafic de ressource minérale, le sable
- Cryptomonnaies et environnement : The Merge, la transformation d'Ethereum
- Les gendarmes verts de la gendarmerie, une « révolution »?
- Dans le futur, du gaz carbonique pour chauffer et refroidir les villes ?
- La gratuité des transports au cœur des enjeux sociaux et écologiques de la mobilité

TRANSVERSE



INSTITUTIONS

- Une magistrate à la tête de l'IGPN
- Royaume-Uni, utilisation de montres connectées pour surveiller les délinquants étrangers
- La Cour des comptes lance une plateforme citoyenne de signalement sur Internet
- La BNF Richelieu rouvre ses portes après 10 ans de travaux

RECHERCHE

- Baidu lance le premier service commercial de robots taxis sans chauffeur de sécurité en Chine
- Un serment d'Hippocrate pour les chercheurs ?
- Histoire franco-algérienne, dépasser la guerre des mémoires ? La création d'une commission d'historiens français et algériens sur la colonisation
- Consommer mieux et moins : vers un modèle post-matérialiste ?

ÉCONOMIE

- Signature du *Chips and Science Act* par l'administration Biden
- Vers une indemnisation par les assureurs des cyber-rançons ?
- Les métropoles, Paris en tête, entendent lutter contre les *dark stores*

DEFENSE

- Sentinelle : la Cour des comptes recommande de « transférer la mission » aux forces de sécurité intérieure
- L'armée française blanchie de sa supposée participation au génocide rwandais
- Avec le retrait français du Mali, la société militaire privée Wagner poursuit son déploiement et son implantation dans le pays

DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES

- Le choix des destinataires des informations issues de la levée du secret professionnel est crucial
- Rapatriement de femmes et d'enfants français emprisonnés en Syrie

GÉOPOLITIQUE

- Un été sous tension dans la région indo-pacifique
- Le conflit russo-ukrainien, objet de guerre informationnelle
- Une reprise des conflits, l'Arménie et l'Azerbaïdjan
- L'agression russe oblige la France à reconstruire sa politique étrangère
- Le parti communiste veut calmer la grogne de la classe moyenne

APPELS À PROJETS

COLLOQUE

ACTUALITÉS ACADÉMIQUES

ÉDITO DU DIRECTEUR DU CENTRE

Après les mois d'un été particulièrement chaud, dont chacun pourra débattre entre phénomène météorologique exceptionnel ou effet d'un réchauffement climatique plus global, je souhaitais accueillir chaleureusement (le mot étant choisi à dessein) le colonel David Bièvre, qui a pris ses fonctions de directeur adjoint du CREOGN au 1er août 2022.
Son parcours professionnel comme ses études laissent augurer d'un officier supérieur pleinement impliqué et surtout au fait des recherches qui alimentent et doivent nourrir l'institution et les partenaires. Fort d'un doctorat, il en prépare un second qu'il va soutenir fin octobre, montrant encore, s'il était besoin, son appétence pour les études longues, la chose universitaire en général et les recherches en particulier. Nous lui souhaitons bienvenue au CREOGN, une pleine réussite dans son poste et une parfaite installation pour sa famille.

Pour nos lecteurs habituels, c'est un nouvel *Horizon* qu'ils découvrent, et sur 360 degrés. *La Revue* a changé de nom afin d'apporter plus de lisibilité au milieu de nombreuses autres revues qui existent par ailleurs. La philosophie, qui était la sienne, demeure. Le lecteur trouvera la proposition de divers articles sélectionnés par le CREOGN, ce qui reste sa ligne principale. Il est d'évidence que le panel choisi n'oublie pas la gendarmerie, quelques focus présentés permettent d'apprécier son action et surtout la place dans un environnement d'évolution judiciaire (régulation carcérale, droit alimentaire et ordre public), pénale (violences conjugales et ruralité, procédure pénale en souffrance sur les données de connexion, prédiction des crimes), numérique (vers une identité numérique européenne, futurs embouteillages des câbles Internet transatlantiques, fuite de données chez le géant de la cybersécurité...) et écologique (incendies géants: état des lieux de la forêt française ; les gendarmes verts de la gendarmerie, une « révolution » ?), le tout dans un contexte international tendu sur fond de guerre (Ukraine-Russie, Arménie-Azerbaïdjan, région indo-pacifique) et de terrorisme.

Le lecteur fidèle retrouvera ainsi les différentes rubriques qui en constituent le corps et le détail des articles devrait pouvoir répondre à l'attente curieuse de chacun.

En vous souhaitant une excellente lecture.

Par le Général (2S) François DAOUST



RÉSILIENCE



MAINTIEN DE L'ORDRE : LES NOUVEAUX BLINDÉS DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie s'équipe de nouveaux moyens anti-émeutes. Ce véhicule blindé de maintien de l'ordre (VBMO), baptisé Centaure, a été fabriqué en Alsace par la société Soframe, au prix de 500 000 euros l'unité. Il s'agit d'un engin tout-terrain de 14 tonnes, mû par un moteur diesel développant plus de 200 chevaux et équipé à la fois d'un lance-grenades et d'un fusil-mitrailleur de type FN MAG 58.
C'est en 2020 que, suite aux manifestations des Gilets jaunes, le ministère de l'Intérieur avait lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 90 blindés. Ces véhicules remplaceront les véhicules blindés à roues de la gendarmerie (VBRG). Leur déploiement s'inscrit dans la stratégie du maintien de l'ordre définie par le schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) qui établit les modalités opérationnelles du maintien de l'ordre par l'ensemble des forces de sécurité intérieure.

LACOMBE Emilien, Les nouveaux blindés des forces de l'ordre, *infodujour.fr*, 21 juin 2022

ÉTATS-UNIS : DES BOX BLINDÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La *K-12 School Shooting Database* a déjà recensé cette année 200 victimes d'armes à feu dans les établissements scolaires américains dont 50 décès. La tuerie d'Uvalde (Texas), le 24 mai 2022, est le dernier évènement dramatique en date, avec 21 morts dont 19 enfants.
Selon un rapport fédéral sur la criminalité et la sécurité à l'école, l'année scolaire 2020-2021 détient le record du nombre de fusillades dans des établissements primaires et secondaires, publics ou privés (93 dont 43 ont été mortelles).
Face à cette menace croissante, certains établissements se sont équipés de détecteurs de métaux ou de vigiles armés.
La société *National Safety Shelters* propose, quant à elle, une solution sans coûts d'exploitation ou de maintenance : des box métalliques en acier balistique de niveau III, en théorie capable d'arrêter des balles de fusils AR-15 et AK-47 en plus d'offrir un abri en cas de tornades de la catégorie la plus élevée. Une petite fenêtre pare-balles permet de garder un contact visuel avec l'extérieur et de prévenir la claustrophobie. Chaque module occupe moins de 5 % de l'espace de classe et est immédiatement accessible, garantissant la sécurité des occupants en quelques secondes.
Un district scolaire de l'Arkansas, qui a équipé chaque classe de ce dispositif de protection en 2018, a vu son nombre d'inscriptions augmenter de 20 % et ses revenus bondir jusqu'à couvrir largement cet investissement, avec un coût de 7 dollars par mois et par enfant.

BROSSEAU Fleur, Une société propose des box blindés pour abriter les élèves en cas d'attaque armée, *trustmyscience.com*, 15 juillet 2022

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L'HEURE DES CHOIX

L'Union européenne (UE) a fixé à 2050 l'atteinte d'un objectif de neutralité carbone avec un jalon en 2030 de réduction de 45 % des émissions de CO2 par rapport à 2010. Dans cette perspective, plusieurs scénarios ont été établis qui, tous, exigent des efforts de grande ampleur et modifient substantiellement nos modes de vie et de travail. Par exemple, les estimations convergent pour retenir une réduction de la consommation finale d'énergie autour de 40 % en 2050 par rapport à aujourd'hui, dans un contexte d'augmentation de la population. Sont ainsi mis sur la table, notre alimentation, les constructions de logements neufs et le type d'habitat au détriment des maisons individuelles, évidemment nos modes de déplacements et la taxonomie complètent les changements radicaux demandés. Le mix énergétique offre à l'hydrogène une place cruciale dans la production future d'électricité. En complément, l'industrie et le secteur agricole devront se renouveler en profondeur. Tout ceci génère des incertitudes sociales relatives aux degrés d'acceptation ou de résistance des citoyens. Enfin, tous les scénarios évoquent, sans garantie, la nécessité de découvertes technologiques de rupture pour assurer la cible de 2050.

PAPON Pierre, La transition énergétique à l'heure des choix, *Futuribles,* n° 447 (ISSN 0337-307X), *cairn.info,* 3 mars 2022

CANADA, QUAND LA GENDARMERIE ÉVALUE LA CAPACITÉ DE RÉSILIENCE DE SON PERSONNEL

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a publié, en août 2022, un protocole d'enquête prospective sur les facteurs de risque et de résilience en matière de santé mentale. Comme le rappelle l'étude, « *au sein du personnel canadien de la sécurité publique, ce sont les agents de la Gendarmerie royale du Canada qui font état du nombre moyen le plus élevé d'expositions à des événements potentiellement traumatiques sur le plan psychologique* ». Le protocole d'analyse repose sur une cohorte de cadets de la GRC recrutés cette année et évalués avant et après leur formation initiale ainsi que chaque année pendant cinq ans à compter de la date de leur déploiement. Le site Web décrivant en détail l'étude en cours est accessible au public (http:// www.etudegrc.ca/fr).

CARLETON Nicholas, KRÄTZIG Gregory P., SAUER ZAVALA Shannon et al., Protocole d'étude – Étude de la Gendarmerie royale du Canada : protocole d'enquête prospective sur les facteurs de risque et de résilience en matière de santé mentale, Revue *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada,* n° 8, *canada.ca*, août 2022



GENDARMERIE ET TERRITOIRES

UN RADAR « ANTI-FREINAGE » EXPÉRIMENTÉ EN ESPAGNE



La position des radars fixes de contrôle automatique de la vitesse étant signalée, certains automobilistes ne réduisent leur vitesse qu'à leur approche afin d'éviter l'amende. L'Espagne a décidé de les verbaliser à l'aide d'autres radars placés juste en amont chargés de détecter si le conducteur freine ou conserve sa vitesse. 26 sont en expérimentation depuis le printemps 2022. Parallèlement, des dispositifs de radars « en cascade » sont également en test pour sanctionner ceux qui seraient tentés de ré-accélérer juste après le radar fixe.
Si la France regarde avec intérêt le dispositif « anti-freinage », les juristes soulignent que le droit français ne permet pas de réprimer la tentative d'infraction en matière contraventionnelle. Sauf freinage très appuyé, il serait difficile de certifier que le véhicule aurait été « flashé ». En revanche, la technique des radars en cascade a déjà prouvé son efficacité.

BOURROUX Christophe, Automobile : un nouveau radar anti-freinage pourrait débarquer en France, *rtl.fr*, le 18 juillet 2022

FRANCE : L'ÉCHEC DE LA RÉGULATION CARCÉRALE

La France a été condamnée, en janvier 2020, pour sa surpopulation carcérale et l'absence de recours effectif permettant à un détenu de faire cesser des conditions de détention jugées indignes. La loi n° 2021-403 du 8 avril 2021, garantissant le droit au respect de la dignité en détention, donne la possibilité aux détenus de faire constater ces conditions et de les faire cesser (en l'espèce, ils sont transférés dans un autre centre pénitentiaire).
Or, ce recours a très peu servi alors que les conditions carcérales n'ont cessé de se dégrader : au 1er juin 2022, les prisons comptaient 71 678 détenus (+7,6 % en un an) pour 60 703 places et 49 prisons affichaient un taux d'occupation supérieur à 150 %.
La France se heurte à des difficultés d'application des injonctions, les actions sont longues (environ 3 ans) et incompatibles avec les situations d'urgence. Les requêtes en référé sont souvent rejetées sans audience par manque de preuve de l'inexécution des premières décisions. Cela s'explique par le fait que l'administration pénitentiaire ne donne pas d'informations et les détenus n'ont pas moyen de connaître les marchés passés avec les entreprises extérieures pour connaître, par exemple, l'avancée de travaux de réfection.
Pour la première fois, le tribunal administratif de Toulouse a accepté de prendre en audience, le 26 juillet, une requête en référé pour faire constater la non-exécution par le ministère de la Justice des injonctions qu'il avait rendues le 4 octobre 2021 au sujet de la prison de Toulouse-Seysses. L'ordre des avocats du barreau de Toulouse demande au juge de prononcer des injonctions sous astreinte financière.
Le bâtonnier a profité de la possibilité créée par la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 pour visiter inopinément le centre pénitentiaire et constater que l'ordonnance d'octobre n'était pas totalement exécutée.
La maison d'arrêt de Seysses souffre, en outre, d'une surpopulation chronique : 1 045 détenus au 1er juin pour 644 places.
Le contrôleur général des lieux de privation de liberté a publié, le 13 juillet 2022, des recommandations, sur la prison de Bordeaux-Gradignan cette fois, après une visite inopinée de ses agents et relevait de nombreux dysfonctionnements entraînant des

atteintes graves à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes détenues. Le quartier de la maison d'arrêt comptait 657 détenus pour 281 places, soit un taux d'occupation de 235 % que la canicule a dû rendre encore plus invivable. La réponse du ministre de la Justice, elle aussi publiée au Journal officiel, a été d'invoquer le programme de construction de prisons : 173 places supplémentaires à Gradignan en 2026.

JACQUIN Jean-Baptiste, Deux ans après la condamnation de la France, l'échec de la régulation carcérale, *lemonde.fr*, 25 juillet 2022

L'UNION EUROPÉENNE VEUT PRÉVENIR LE TRAFIC D'ARMES EN PROVENANCE DE L'UKRAINE

Le 11 juillet 2022, la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson, a annoncé des mesures pour éviter le trafic d'armes en provenance de l'Ukraine. En effet, depuis le début du conflit, les nombreuses livraisons d'armes effectuées par les pays de l'OTAN en direction de Kiev laissent craindre qu'une partie de ces matériels ne se retrouve sur le marché noir où elle alimenterait les réseaux criminels et mafieux en Europe. Face à ce constat, la Commissaire a annoncé un renforcement de la coopération de l'Union avec la Moldavie grâce à la création d'un « *hub de soutien pour la sécurité intérieure et la gestion des frontières* ». Au sein de ce « hub » les agences européennes, Europol, Frontex, les polices des États membres et les autorités moldaves échangeront des informations et coopéreront sur la zone frontalière avec l'Ukraine.
Pour rappel, les conflits dans les Balkans, comme la Guerre de Bosnie-Herzégovine ou encore celle du Kosovo alimentent déjà depuis de nombreuses années le marché parallèle, les attentats d'octobre et de novembre 2015 en France ayant d'ailleurs été perpétrés grâce à des armes en provenance de la région.

RTBF, Guerre en Ukraine : l'UE inquiète d'un trafic d'armes, renforce sa coopération avec la Moldavie, *rtbf.fr*, 11 Juillet 2022

LE FIGARO avec AFP, Ukraine : l'UE, inquiète d'un trafic d'armes, renforce sa coopération avec la Moldavie, *lefigaro.fr*, 11 juillet 2022

LAGNEAU Laurent, Pour Paris, le trafic d'armes dans les Balkans est toujours une « menace majeure pour la sécurité européenne » *opex360.com*, 11 décembre 2018

CALAIS - DROIT ALIMENTAIRE ET ORDRE PUBLIC

Au mois d'août 2022, la préfecture du Pas-de-Calais reconduit l'interdiction aux associations non mandatées par l'État de distribuer eau et nourriture dans le centre-ville de Calais, et ce, au moins, jusqu'au 6 septembre 2022.
Des arrêtés similaires avaient été pris entre septembre 2020 et avril 2022, pour, selon la préfecture, « *prévenir les risques liés au Covid-19 et aux troubles à l'ordre public* ». Le nouvel arrêté argue que « *les distributions spontanées de nourriture [...] contribuent à maintenir les campements, ce qui pourrait entraîner des conséquences sur la salubrité publique en raison des déchets causés par ces distributions* ».
La préfecture se défend de ne pas prêter assistance aux migrants mais déclare, au contraire, participer à leur sécurité. En effet, depuis 2018, l'État assure, par un opérateur mandaté, quatre distributions quotidiennes de repas à proximité des lieux de vie des migrants. Cependant, le but est bien de casser les points d'ancrage des candidats à la

traversée de la Manche, toujours plus nombreux, et de limiter le champ d'action de l'aide des associations.
On retrouve l'esprit de cette logique dans un projet de loi présenté le 5 avril 2022 « *visant à rendre réellement effectifs les arrêtés d'interdiction de distribution par des associations non mandatées de repas aux migrants en situation irrégulière et à limiter les squats de migrants* ». Les distributions spontanées de repas par les associations non mandatées par l'État sont jugées comme étant une source de nuisances pour la santé et la salubrité publique. Le projet « *vise aussi à protéger les migrants, en limitant la possibilité de création de points de fixation sur des zones inadaptées et dangereuses. En effet, depuis plusieurs mois, il est possible de constater une concomitance entre certains lieux de distribution sauvage par des associations et des lieux de décès de migrants* ».

Info migrants, Calais : l'arrêté interdisant la distribution de nourriture aux migrants reconduit, *infomigrants.net*, 28 août 2022

Proposition de loi nº 5195 visant à rendre réellement effectifs les arrêtés d'interdiction de distribution par des associations non-mandatées de repas aux migrants en situation irrégulière et à limiter les squats de migrants, 5 avril 2022, *assemblee-nationale.fr*

ÉTUDE DU SSMSI SUR LA HAUSSE DE LA DÉLINQUANCE

Le Service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur (SSMSI) a produit une étude statistique de la délinquance en 2021, permettant d'en voir les évolutions par rapport aux années précédentes, et plus particulièrement par rapport à 2020. Elle repose sur les données chiffrées des services de police et de gendarmerie ainsi que sur celles de l'enquête de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS). On observe une hausse globale de plusieurs types d'infractions enregistrées : homicides (+55 par rapport à 2020), escroqueries (+15 %), coups et blessures volontaires (+12 %), violences sexuelles (+33 %), ces deux dernières catégories incluant les violences intrafamiliales. En ce qui concerne les troisième et quatrième cas, l'augmentation des faits comptabilisés peut s'expliquer en partie par le nombre plus important de plaintes, favorisées par différents dispositifs et évolutions sociétales (amélioration de l'accueil par les forces de l'ordre, libération de la parole des victimes, rapport de la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église...). Toutefois, beaucoup de ces faits ne sont toujours pas dénoncés, que ce soit à l'intérieur ou en dehors du cadre familial, et demeurent donc encore sous-estimés.
Les vols violents, avec ou sans arme, continuent de baisser, même si moins fortement qu'en 2020. À l'inverse, ceux sans violence connaissent une recrudescence par rapport à cette même année. Les cambriolages, quant à eux, restent stables par rapport à 2020 qui avait, en raison des restrictions de déplacements dues à la pandémie, connu une forte baisse. Le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants est revenu au même niveau qu'avant Covid.
Pour chaque catégorie d'infractions sont précisées certaines caractéristiques des auteurs et des victimes, genre et âge, ainsi que les localisations géographiques. Par exemple, « les auteurs présumés de coups et blessures volontaires sont à 86 % des hommes », les vols violents « sont fortement concentrés dans les grandes agglomérations », les homicides plus nombreux en Outre-mer, notamment en Guyane (taux de 12 pour 100 000), qu'en métropole (taux de 1 pour 100 000).

SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique, *interieur.gouv.fr*, 30 juin 2022

VIOLENCES CONJUGALES : UN SITE EN PLUSIEURS LANGUES

Depuis le 27 juin 2022, les personnes victimes de violences conjugales ne maîtrisant pas ou mal le français ont accès à un site multilingue. Ce portail est à l'initiative de l'association *Women for Women France* et l'aboutissement d'un travail ayant réuni une trentaine d'experts. Il propose, en 16 langues – « de l'anglais au mandarin, en passant par l'arabe et le tamil » –, une riche documentation : par exemple, un modèle de lettre à destination des forces de l'ordre mais également de nombreuses informations sur les droits des victimes ainsi que sur les diverses démarches à effectuer… Ce sont des ressources précieuses pour permettre à ces personnes de sortir de leur isolement, renforcé par la barrière de la langue. C'est également une aide pour celles et ceux dont le/la conjoint/e auteur/e des violences parle bien le français et a, en conséquence, des facilités pour se défendre et pour présenter la situation à son avantage, décrédibilisant ainsi la victime.

UGUEN Lola, Violences conjugales: un site en 16 langues pour les femmes immigrées en France, *huffingtonpost.fr*, 30 juin 2022

Le site de *Women for Women France* : https://www.womenforwomenfrance.org/fr/



IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN

LA DONNÉE SYNTHÉTIQUE



Pour alimenter leur numérisation exponentielle, nos sociétés modernes ont développé un besoin insatiable de consommation en nouvelles ressources tangibles et immatérielles. Semi-conducteurs, circuits imprimés ainsi que terres rares servant à leur production ne sont que les « comburants » visibles d'une course technologique cherchant à produire des algorithmes d'intelligence artificielle toujours plus performants dans des domaines variés. La donnée numérique, quant à elle, est devenue le véritable « fuel » de cette évolution ; néanmoins il est rapidement apparu que la récolte de cette dernière s'est souvent faite au détriment de la vie privée des utilisateurs via les réseaux sociaux ou les objets connectés.

L'émergence du concept de donnée synthétique, c'est-à-dire une donnée elle-même générée par un algorithme d'intelligence artificielle en fonction de paramètres prédéfinis et souhaités, présente l'avantage de gommer cet aspect négatif mais aussi de pouvoir mettre à disposition des ingénieurs un moyen de générer des jeux de données sur mesure. Étant donné qu'elles seront spécifiquement adaptées aux besoins de leurs algorithmes, elles auront pour effets de drastiquement réduire les temps d'entraînement requis tout en augmentant la qualité du résultat en sortie. Il est même prédit que, d'ici à 2024, environ 60 % des données produites seront synthétiques ce qui pourrait entraîner des bouleversements stratégiques conséquents au niveau géopolitique et économique.

TOEWS Rob, Synthetic Data Is About To Transform Artificial Intelligence, *forbes.com*, 12 juin 2022

RÉGULATION DE L'IA : UN POINT DE VUE BRITANNIQUE

La notion d'une intelligence artificielle (IA) n'est pas nouvelle, il est possible d'en tracer les origines jusqu'à l'un des pères de l'informatique, Alan Turing, dans les années 1950. Depuis, plusieurs changements de paradigme ont jalonné son histoire, des premières techniques d'apprentissage automatique aux systèmes experts et, plus récemment, l'apprentissage machine ainsi que les réseaux neuronaux. Malheureusement, ces technologies, aussi avant-gardistes soient-elles, ne sont pas exemptes de failles et se retrouvent dans de plus en plus d'infrastructures informatiques critiques allant de la santé jusqu'aux finances.

Le *Government communication headquarter* (GCHQ), équivalent britannique de la *National Security Agency* (NSA) a donc publié, fin août 2022, un guide de recommandation désigné *« Principles for the security of machine learning »,* construit autour de cinq axes :

– la fiabilité et la cohérence des données ;

– la prévention des modèles logiques opaques qui émergent lorsqu'un développeur n'arrive plus à expliquer les choix d'un algorithme et son fonctionnement ;

– la vérification des modèles face à des possibilités de résultats qui peuvent être infinies ;

– les risques liés à la rétro-ingénierie des modèles et données ;

– le besoin de ré-entraîner en permanence les modèles pour les garder « à jour » et minimiser les risques de failles ou de biais.

Ce guide réaffirme aussi fortement le principe fondateur de la sécurité logicielle qui est celui de devoir comprendre entièrement comment les composants d'un système fonctionnent et interagissent pour pouvoir mieux les tester et en déceler les vulnérabilités.

MUNCASTER Phil, UK Government Releases New AI Security Guidance, *infosecurity-magazine.com*, 2 septembre 2022

UN FUTUR CADRE LÉGAL EUROPÉEN POUR L'IA

L'Union européenne (UE) est une construction politique et idéologique unique en son genre d'un point de vue géopolitique ; cela lui a permis de s'imposer comme une puissance normative à l'échelle mondiale. En effet, elle a été la première à imposer un cadre réglementaire au travers du Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans un domaine où les normes étaient jusque-là largement fixées par des acteurs privés du numérique (GAFAM – Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft). Au cœur de cette initiative résidait la volonté de vouloir protéger la vie privée du consommateur en jugulant un pillage en règle des données qui avait été mis en place dans un simple but monétaire ou de surveillance.
Dorénavant l'UE a décidé d'adopter une approche proactive sur les sujets technologiques et, de ce fait, est en pointe sur la mise en place de standards éthiques et responsables pour des outils comme l'intelligence artificielle (IA). Elle a donc logiquement annoncé, en avril 2021, vouloir introduire un nouveau cadre juridique spécifiquement dédié à l'IA, dans la lignée de ce qui a été construit avec le RGPD. Ce nouveau « EU AI Act » aura donc pour teneur la mise en place d'une gouvernance forte des systèmes d'IA au sein des organisations en utilisant un principe de classification des risques en 4 catégories (inacceptables, élevés, avec obligation de transparence, minimaux). Ce qui imposera des normes garantissant ainsi aux utilisateurs un degré de protection face au risque de biais, d'atteinte à la vie privée ou de manipulation cognitive. Cet ensemble de lois devrait être adopté et mis en place dans les 2 prochaines années et s'appliquera aux fournisseurs de systèmes et aux utilisateurs de solutions dans l'UE, qu'ils soient eux-mêmes résidents ou non de l'Union.

MAKORTOFF Kalyeena, 'Risks posed by AI are real': EU moves to beat the algorithms that ruin lives, *the guardian.com*, 7 août 2022

LA PROCÉDURE PÉNALE FRANÇAISE EN SOUFFRANCE SUR LES DONNÉES DE CONNEXION

Après le Conseil d'État[1], qui s'était appliqué à trouver une solution conforme au droit européen pour justifier juridiquement la captation et la rétention des données de connexion, c'est au tour de la Cour de cassation (Ccass) de se pencher, un an plus tard, sur les conditions d'accès à ces données dans le cadre des procédures pénales.
La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a, en effet, précisé que l'accès était réservé aux enquêtes sur les faits de criminalité grave (notion non définie) et devait être autorisé par une juridiction ou autorité administrative indépendante. Au regard des critères de la CJUE pour ce second aspect, la Ccass constate à raison que les officiers de police judiciaire ou les parquetiers ne peuvent se prévaloir de cette qualité. Bien que la CJUE ait mentionné que le caractère indépendant nécessitait de ne pas être impliqué dans

1 Arrêt *French Data Network e.a.* du 21 avril 2021.

l'enquête, ce qui devrait également exclure les juges d'instruction, la Ccass leur conserve leurs prérogatives.
Au regard des décisions prises par la Ccass, les réquisitions pour obtenir les données de connexion d'un suspect sollicitées par les officiers de police judiciaire et les parquetiers devraient être visées et validées par un juge des libertés et de la détention. La conférence nationale des Procureurs jugent la solution irréaliste au regard de l'ampleur de cette seule tâche pour des magistrats déjà débordés. Par ailleurs, elle souligne l'« insécurité juridique majeure » découlant de l'absence de définition de la notion de « criminalité grave ». Le législateur doit donc réviser au plus vite les articles 60-1 et 60-2 du Code de procédure pénale.
Les défenseurs des libertés ne se réjouissent pas davantage de ce verdict car, selon eux, en application du droit européen, c'est la rétention même de ces données qui devrait être interdite.

NDR : Pour un point plus complet sur ce sujet central pour les investigations judiciaires, veuillez vous référer à La veille juridique *du CREOGN (cf.* La veille juridique annuelle 2021, Rubrique Droit de l'espace numérique*, p. 46-64 et p. 110-119) ou à l'article « Le droit européen des données porte-t-il atteinte à la lutte contre la criminalité ? » de l'édition 2022 de l'*Annuaire de l'association française du droit de la sécurité et de la défense*.*

SAINTOURENS Thomas, Données téléphoniques : les procureurs dénoncent des « obstacles majeurs » à la conduite des enquêtes, *lemonde.fr,* le 19 juillet 2022

DU CÔTÉ DU CLOUD SOUVERAIN...

Lors d'un déplacement à Strasbourg, le 12 septembre 2022, pour inaugurer le nouveau datacenter d'OVHcloud, le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, a apporté quelques précisons quant à la posture du gouvernement vis-à-vis de la souveraineté de la France pour le stockage de ses données.
Ainsi, dans le cadre de la stratégie nationale pour le cloud (dite « Cloud au centre »), il sera créé, d'une part, un comité stratégique de la filière « numérique de confiance » et, d'autre part, mis en place un dispositif d'accompagnement des PME et start-up pour obtenir le label « SecNumCloud ». Ce label, délivré par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques (ANSSI), témoigne d'un niveau élevé de protection des données hébergées et concerne des entreprises traitant d'informations sensibles telles que celles relatives à la défense ou à la santé. Une circulaire, très prochainement publiée, devrait plus clairement définir la notion de « *données particulièrement sensibles* » pour lesquelles un recours systématique aux hébergeurs qualifiés pour les entreprises et les administrations serait requis (7 sociétés dont OVHcloud bénéficient actuellement en France du label « SecNumCloud »).
Reste cependant à envisager la problématique des hébergeurs européens qui ont aussi une activité aux États-Unis et qui postuleraient à ce label en étant donc concernés par le *Cloud Act* américain qui organise et impose, rappelons-le, le pillage et le rapatriement de nos données vers le nouveau monde…

VITARD, Alice, Que retenir des annonces gouvernementales sur le cloud souverain ?, *usine-digitale.fr*, 12 septembre 2022

GOOGLE INTÈGRE UN NOUVEL INDICATEUR DE MOT DE PASSE

C'est une nouveauté dont les utilisateurs pourront bénéficier dès la prochaine mise à jour. Ayant à cœur les préoccupations de cybersécurité, le célèbre moteur de recherche prévoit un nouvel indicateur intelligent. Celui-ci, qui vise à juger de la robustesse d'un mot de passe, s'activera notamment lors de flux d'inscription et de changements de mot de passe. Pour ce faire, la longueur, tout comme la complexité de celui-ci, sera étudiée par le navigateur.
Cette nouvelle mesure, qui sera disponible sur la majorité des systèmes d'exploitation, marque une nouvelle étape et réaffirme la volonté d'élimination définitive du procédé d'authentification traditionnel.
Pourtant, si cette fonctionnalité imminente a été récemment découverte dans le code source de Google Chrome par deux développeurs informatiques, elle n'a pas encore été officiellement annoncée par Google.

LAUSSON Julien, Google Chrome vous dira qu'un mot de passe « azerty123 », c'est un grand non, *numerama.com*, 27 juillet 2022

HACHMAN Mark, Le gestionnaire de mots de passe Google Chrome monte en puissance, *lemondeinformatique.fr*, 05 juillet 2022

EMERY Adam, Le navigateur Chrome va, lui aussi, se mettre à juger vos mots de passe, *lesnumeriques.com*, 27 juillet 2022

PRÉDICTION DES CRIMES

Ces dernières années, des logiciels de prédiction des crimes ont été testés, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, sans grand succès. De nombreux biais discriminatoires, raciaux en particulier, avaient en effet été constatés. Or, la revue scientifique *Nature* a rendu compte d'une nouvelle expérimentation, conduite dans 7 grandes villes américaines, dont les résultats seraient probants. Les algorithmes utilisés, élaborés par des chercheurs de l'Université de Chicago, servent à identifier, non pas des individus, mais des lieux susceptibles d'être le théâtre de délits ou de crimes à une date donnée. Pour ce faire, l'intelligence artificielle (IA) a « appris » à partir des données relatives à la criminalité chicagoenne entre 2014 et 2016. Mise en œuvre en temps réel, elle aurait permis, avec une semaine d'avance et une précision de localisation de 300 mètres, de prévoir, « avec un taux d'efficacité de 90 % », des infractions et, ainsi, de mobiliser des équipes d'intervention opportunément et en nombre suffisant.
Néanmoins, les chercheurs, conscients du caractère perfectible de leur outil et de la persistance probable de certains biais, l'ont rendu public afin qu'il puisse être analysé par des tiers. Il a alors été constaté que « les crimes commis dans les zones riches entraînaient davantage d'arrestations que dans les zones pauvres, ce qui suggère une différence de traitement par la police », que l'IA a donc reproduite au cours de son apprentissage.

BACK Edward, Cet algorithme prédit les crimes une semaine à l'avance !, *futura-sciences.com*, 1er juillet 2022

L'Intelligence Artificielle peut prédire un crime une semaine avant qu'il ne se produise, *issues.fr*, juin 2022

BEURNEZ Victoria, États-Unis: une intelligence artificielle est parvenue à prédire des crimes avec 90 % d'efficacité, *bfmtv.com*, 4 juillet 2022

AVIS DE LA CNIL SUR LE DÉPLOIEMENT DE CAMÉRAS « AUGMENTÉES » DANS LES ESPACES PUBLICS

Le Code de la sécurité intérieure régit l'usage de la vidéoprotection « classique ».
Le 19 juillet 2022, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dans le cadre de son plan stratégique 2022-2024, s'est intéressée au cas particulier des caméras « augmentées » et a émis un avis sur leurs modalités d'usage, hors systèmes de reconnaissance biométrique – elle a déjà rendu un avis à ce sujet en 2019 –, dans les espaces publics (« rues, transports, commerces, lieux culturels et sportifs, etc. »). Ces technologies constituent des traitements automatisés de données puisqu'elles analysent les images et peuvent en « déduire » un certain nombre de caractéristiques sur les personnes filmées, dont la tenue vestimentaire et le comportement (déplacements, gestes, mouvements...). Si la Commission ne nie pas qu'elles pourraient être efficaces en termes de lutte contre les infractions, elle estime, au regard de l'importance des atteintes potentielles aux libertés et à la vie privée, qu'une « loi spécifique » est nécessaire pour encadrer strictement leur usage par les forces de sécurité, étatiques et territoriales.
De manière générale, pour tout usage de ces caméras, il conviendra, selon la Commission, de mesurer la proportionnalité « entre les intérêts poursuivis par l'utilisateur d'un dispositif de vidéo "augmentée" et les attentes raisonnables des personnes ».
Quand il s'agit, par exemple, d'« [adapter] les capacités des transports en commun selon leur fréquentation », « [analyser] la fréquentation et l'occupation d'un bâtiment pour en adapter la consommation énergétique », il faudra prévoir par un texte, au moins réglementaire, une exception à l'obligation actuelle d'un droit d'opposition à l'analyse de son image, inscrite dans le Règlement général sur la protection des données (RGPD).
En revanche, si les données sont anonymisées et ne visent « aucun objectif opérationnel immédiat », la CNIL considère qu'à ce jour le recours aux caméras « augmentées » est légal.
L'autorité administrative indépendante s'inscrit dans une réflexion sur le risque d'un contrôle des corps et ses conséquences sur notre manière de percevoir et « d'occuper l'espace public ».

CNIL, Déploiement de caméras « augmentées » dans les espaces publics : la CNIL publie sa position, *cnil.fr,*19 juillet 2022

MICROSOFT RENONCE À LA RECONNAISSANCE DES ÉMOTIONS DANS SES APPLICATIONS

Plusieurs services d'analyse de contenus visuels de Microsoft (AzureFace API, Computer Vision et Video Indexer) proposent des outils de reconnaissance faciale. Or l'entreprise a décidé d'adopter de nouvelles règles pour en restreindre l'accès et en limiter les possibilités, qu'elle a rendues publiques en juin 2022. Dès juin 2023, pour certaines fonctionnalités – hors « détection du flou, de l'exposition, des lunettes, de la pose de la

tête », etc. –, tout internaute devra avoir effectué une demande pour un « cas d'usage » précis et obtenu une autorisation pour pouvoir en bénéficier. De plus, à compter de cette même date, les technologies permettant de déduire d'un visage photographié ou filmé des caractéristiques (âge, sexe, pilosité, maquillage...) et des émotions ne seront plus disponibles. L'entreprise a ainsi fixé des « objectifs [...] en matière d'IA équitable et digne de confiance ». En ce qui concerne les émotions, la société américaine a, en effet, évoqué une « absence de consensus scientifique ». À ce propos une universitaire rappelle, dans un article du magazine *Scientific Américan* publié en avril 2022, que les expressions faciales ne signifient pas la même chose selon les cultures et selon le contexte, ce qu'aucune intelligence artificielle n'est en mesure aujourd'hui d'interpréter correctement.

SERAMOUR Célia, Microsoft restreint l'accès à ses outils de reconnaissance faciale, *lemondeinformatique.fr*, 22 juin 2022

BOUJEMAA Nozha, La reconnaissance faciale des émotions peut-elle être confiée aux algorithmes ?, *lemonde.fr*, 6 juillet 2022

Microsoft Responsible AI standard, General requirements, June 2022

OPÉRATION D'AMPLEUR CONTRE UN RÉSEAU DE MIGRATIONS CLANDESTINES EN EUROPE

Un important réseau irako-kurde de passeurs, qui aurait organisé 10 % des traversées par « petits bateaux » de la Manche vers le Royaume-Uni en 2021 pour un nombre de migrants estimé à 10 000 et un chiffre d'affaires à 15 millions d'euros, a été démantelé en juillet 2022, suite à une enquête conjointe d'Europol et d'Eurojust. Dans le nord-est de l'Allemagne ont ainsi été saisis de nombreux équipements et matériels (bateaux, gilets de sauvetage, moteurs…) mais également des armes et des stupéfiants. 39 personnes, dont des « donneurs d'ordre et des cadres », ont été appréhendées en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.

LAMBERT Iris, Opération d'ampleur contre un réseau de migrations clandestines en Europe, *la-croix.com*, 7 juillet 2022



L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES

METAVERSE : LES ASPECTS DE CYBERSÉCURITÉ

L'apparition des technologies de réalités augmentées et réalités virtuelles a donné l'opportunité aux développeurs de créer des expériences utilisateurs plus immersives en superposant grâce à des lunettes ou des casques, des images numériques sur le monde réel afin de l'enrichir ou de l'occulter complètement pour évoluer dans un environnement fictif à 360 degrés. Cependant, le récent renommage du groupe Facebook en Meta a ouvert la voie à un renouvellement de l'intérêt sur le sujet. L'émergence possible du metaverse, une version en réalité virtuelle du web qui serait construite sur l'utilisation d'avatars par chaque utilisateur ainsi que de cryptomonnaies pour pouvoir y acheter diverses commodités, elles aussi virtuelles, amplifie le phénomène.
Néanmoins, des chercheurs en cybersécurité ont émis de sérieux doutes sur le bien-fondé d'un système si révolutionnaire. Notamment sur l'avatar, véritable élément pivot qui, en cas de compromission, pourrait donner l'accès à des données personnelles ou biométriques privées pouvant faire l'objet de revente ou de chantage. Le metaverse risquera aussi d'être le terreau propice au développement d'escroqueries en tous genres ainsi qu'au détournement de cryptomonnaies et autres jetons non fongibles. Finalement, il existe aussi un substantiel risque physique si un attaquant parvient à se rendre maître de l'affichage d'un casque dans l'idée de brouiller les repères physiques et spatiaux d'un utilisateur pour entraîner une chute ou pire.

FLETCHER Charlie, Cybersecurity and the metaverse: Identifying the weak spots, *venturebeat.com*, 26 juin 2022

VERS UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE EUROPÉENNE

Les citoyens européens devraient pouvoir bientôt bénéficier d'un portefeuille d'identité numérique qui leur permettra de s'identifier et de partager des documents électroniques depuis leur téléphone portable. Ce « portefeuille » pourra contenir une multitude de documents officiels numérisés, de la carte nationale d'identité au permis de conduire, en passant par diverses attestations officielles, à présenter comme justificatifs lors d'opérations administratives à l'étranger.
Le déploiement est prévu pour 2023 dans le cadre d'une première phase de test. Ensuite, d'ici 2024, tous les États membres de l'Union européenne proposeront ce portefeuille à leurs résidents. Selon une étude récente, 85 % des Français se disent favorables à la mise en place de ce dispositif, la France étant par ailleurs le pays le plus enthousiaste à ce sujet.

CIMINO Valentin, Le portefeuille européen d'identité numérique est très bien accueilli par les Français, *siecledigital.fr*, 8 juin 2022

ÉCHEC ET MAT

Début septembre 2022, le champion du monde en titre Magnus Carlsen s'est retiré de la Sinquefield Cup, étape du Grand Chess Tour, qui se tient chaque année à Saint-Louis (États-Unis).
Battu dès le 3e tour par Hans Niemann, joueur bien moins classé et déjà banni de la plateforme *Chess.com* pour tricherie reconnue, Carlsen n'aurait jamais dû perdre dans des conditions normales, selon les experts.
Les théories pleuvent donc sur le moyen de triche utilisé par Niemann et notamment, celle des perles anales connectées à une intelligence artificielle et d'un complice assistant au match lui permettant de recevoir des messages codés et ainsi de choisir les meilleurs mouvements. Tweetée de manière narquoise par Elon Musk, la rumeur a fait l'objet de bon nombres de commentaires.
D'autres commentateurs ont avancé la thèse du vol du plan de match de Carlsen par une taupe et de la préparation d'une stratégie en conséquence pour le contrer.
Une plateforme de gens nus nommée Stipchat a même défié Niemann de jouer, pour 1 million de dollars, intégralement dénudé afin de prouver qu'il est capable de gagner sans aucune aide … « technologique ».

BURGEL Thomas, « Hans Niemann a-t-il utilisé des perles anales connectées pour battre Magnus Carlsen aux échecs? », *korii.slate.fr*, 16 septembre 2022

META LANCE SON MONDE VIRTUEL HORIZON WORLDS EN FRANCE ET EN ESPAGNE

Mark Zuckerberg a annoncé, le 16 août 2022, la sortie d'Horizon World en France et en Espagne. Cette plateforme sociale en réalité virtuelle a été lancée en décembre 2021 aux États-Unis et au Canada, et en juin au Royaume-Uni.
Ce monde virtuel constitue une sorte de prélude au metavers rêvé par le fondateur de Meta. Il est pour le moment réservé aux utilisateurs de plus de 18 ans équipés d'un casque de réalité virtuelle Oculus Quest.
En février, l'application Horizon Worlds comptait 300 000 utilisateurs actifs mensuels et 10 000 mondes créés, selon les chiffres communiqués par Meta. En avril 2022, le groupe a lancé des solutions de monétisation pour les créateurs sur sa plateforme ; cependant, Meta prélèvera 47 % de commission sur les contenus vendus par l'intermédiaire de son site.
Dans cette nouvelle version, les contrôles et la modération ont été accentués. Il est ainsi possible de mieux contrôler le chat vocal et d'instaurer une « zone de sécurité » d'un mètre autour de son avatar. De plus, la société a indiqué que les comptes ne respectant pas les règles instaurées pourraient être punis jusqu'au bannissement.
Lors d'une conférence, Mark Zuckerberg a déclaré ne pas pouvoir proposer une réelle expérience digne d'un metavers avant 2030 mais précise vouloir jouer un rôle important dans la construction des futures plateformes sociales, de loisirs, de travail, d'éducation ou de commerce.

Benjamin Terrasson, Horizon Worlds est désormais disponible en France, *siecledigital.fr*, 17 août 2022

LA CNIL INFLIGE UNE AMENDE DE 600 000 EUROS AU GROUPE ACCORD

Le 17 août 2022, le groupe hôtelier français Accor (Ibis, Mercure, Novotel…) a été condamné par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à verser une amende de 600 000 euros. Plusieurs plaintes de clients avaient été déposées auprès de la CNIL et à d'autres autorités européennes de protection des données.
À la suite d'un contrôle, le régulateur a constaté plusieurs manquements et a retenu les infractions contre le Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour quatre motifs distincts. L'entreprise a notamment procédé à de la prospection commerciale sans le consentement des personnes concernées. Les clients étaient également inscrits automatiquement à une « lettre d'information » incluant des offres commerciales, dans le cadre d'une réservation sur le site d'un hôtel appartenant au groupe. L'entreprise est aussi condamnée pour défaut de sécurité, notamment du fait de mots de passe « insuffisamment robustes » protégeant sa base de données contenant des informations sensibles sur ses clients. Enfin, une personne a été invitée par la société à envoyer sa pièce d'identité par courrier électronique, sans qu'aucune précaution ne soit prise pour chiffrer ces données confidentielles.
Le groupe Accor s'est mis en conformité avec l'ensemble des manquements relevés par la CNIL au moment où la condamnation a été rendue publique.

MOHR Maxime, Le groupe hôtelier Accor condamné par la CNIL pour manquements au RGPD, *siecledigital.fr*, 18 août 2022

CNIL, Prospection commerciale et droits des personnes : sanction de 600 000 euros à l'encontre d'ACCOR, *cnil.fr*, 17 août 2022

DE SÉRIEUX EMBOUTEILLAGES SONT À PRÉVOIR AU SEIN DES CÂBLES INTERNET TRANSATLANTIQUES

Une récente étude démontre qu'au cours de la prochaine décennie le transit de données informatiques entre l'ancien et le nouveau monde risque d'être très fortement perturbé.
En effet, selon le cabinet Terabit Consulting, le flux de données entre l'Europe et les États-Unis va s'accroître considérablement dans les prochaines années et, en l'état actuel des « tuyaux » transatlantiques, cela provoquera de très sérieuses perturbations. En parallèle, indépendamment de l'actuelle volonté européenne de disposer d'un cloud souverain (confer notre article au sein de ce même numéro « *du côté du cloud souverain* »), le vieux continent risque d'être le plus pénalisé par ces « bouchons » puisqu'une majorité de ses données est stockée en Amérique du Nord. Une solution d'anticipation pourrait consister bien évidemment à augmenter dès à présent la capacité de trafic (selon Terabit Consulting, il faudrait passer d'un débit actuel de 4,7 pétabits[2] par seconde à 13,2). Le coût de cette opération est estimé, par le groupe télécom français ORANGE, à environ 4,25 milliards d'euros, ce qui rend pour l'instant frileux les investisseurs des deux bords de l'océan.
Néanmoins, les GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple), qui possèdent déjà 80 % des câbles sous-marins transatlantiques, semblent pouvoir disposer des capacités de financement liées à ce type de travaux et pourraient ainsi « sauver » le trafic. Et ce, à moins que l'Europe n'amplifie encore ses velléités de souveraineté numérique…

2 Le pétabit (symbole : Pb ou Pbit) est une unité de mesure ou de stockage dans le langage informatique, valant 1 000 térabits. 1 pétabit = 10^{15} bits = 1 000 000 000 000 000 bits, soit environ 2^{50} bits.

NIRINA Andry, L'Internet européen est menacé, les câbles sous-marins vont finir par manquer, *phoneandroid.com*, 14 septembre 2022

FUITE DE DONNÉES CHEZ LE GÉANT DE LA CYBERSÉCURITÉ : ORANGE CYBERDEFENSE

Dans la nuit du 5 au 6 septembre 2022 a été publié en ligne un fichier contenant les données personnelles de centaines de clients du groupe Orange Cyberdefense. Cette entreprise française, spécialiste des questions de cybersécurité, compte parmi ses clients plusieurs grandes sociétés, des collectivités locales comme des mairies, des hôpitaux ou encore des médias et des journaux comme *Le Monde*. Le fichier diffusé sur un forum, souvent utilisé par des cybercriminels, a été mis en ligne par un pirate connu sous le pseudonyme de « Mr Croissant » qui annonce posséder l'accès aux serveurs de 1 584 clients du groupe français. De plus, parmi les données du fichier, on trouve les coordonnées personnelles – nom, prénom, n° de téléphone, adresse mail – des responsables informatique des clients de Orange Cyberdefense. Face à cette situation, l'entreprise française a annoncé qu'elle avait lancé « *des investigations* » et que toutes « *les mesures nécessaires avaient été prises pour avertir les clients concernés ainsi que les Autorités* ».

ADAM Louis, Des données personnelles de clients Orange Cyberdefense, *lemonde.fr*, 06 septembre 2022

THIERRY Gabriel, Orange Cyberdefense victime d'une fuite de données, *zdnet.fr*, 06 septembre 2022

BANCAL Damien, Plus de 1500 clients d'Orange Cyber Défense diffusés par un pirate, *zataz.com,* 05 septembre 2022

LA CHINE ACCUSE LA NSA DE CYBERATTAQUES SUR L'UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE DE XI'AN

La guerre informatique (guerre cybernétique ou cyberguerre) est un axe de la guerre informationnelle. Elle consiste à mener une guerre dans le cyberespace, entre le vol, la manipulation, la falsification ou la destruction de données. Le 13 septembre 2022, la Chine a publié des rapports d'enquête qui révèlent les détails d'une attaque menée contre l'une de ses universités par la *National Security Agency* (NSA), l'Agence nationale de la sécurité des États-Unis. Le Centre national de réponse d'urgence aux virus informatiques (CNRUVI) de la Chine affirme que parmi les 41 méthodes de cyberattaques identifiées, l'outil *Suctionchar* a permis d'effectuer la majeure partie du vol de données sensibles. Il consiste notamment à voler les identifiants de logiciels de transfert de fichiers.

Des rapports chinois dévoilent les détails des cyberattaques par la NSA des Etats-Unis, *french.news.cn*, 13 septembre 2022

La Chine accuse la NSA d'avoir piraté son université de recherche militaire, *securite.developpez.com*,14 septembre 2022

Des rapports chinois dévoilent les détails des cyberattaques par la NSA des États-Unis, *french.china.org.cn*, 13 septembre 2022

Radio Chine Internationale, 13 septembre 2022

LE CÔTÉ LE PLUS SOMBRE DU *DARKNET* : COMMENT LES COMMUNAUTÉS DE PÉDOPHILES EN LIGNE CONTRIBUENT-ELLES À JUSTIFIER LA VIOLENCE SEXUELLE À L'ÉGARD DES ENFANTS ?

L'analyse, réalisée par la chercheuse Salla Huikuri[3], étudie la violence sexuelle opérée sur le *dark web* par les communautés de pédophiles. La publication se concentre sur l'aspect psychologique de la violence sexuelle contre les enfants, y compris le raisonnement et la justification par les pédophiles de leurs crimes. Les communautés pédophiles actives sur le *dark web* promeuvent la violence sexuelle contre les enfants de plusieurs manières. Par exemple, les contacts avec d'autres pédophiles donnent l'impression que la pédophilie est beaucoup plus courante et normale qu'elle ne l'est en réalité, tandis que l'environnement virtuel offre la possibilité de penser que les victimes de violences sexuelles en ligne ne sont pas de vrais enfants, mais seulement des images.
Le document définit les termes clés traitant des délits sexuels en ligne contre les enfants et discute différents types d'agresseurs sexuels d'enfants opérant en ligne. De plus, il met en lumière le côté psychologique de la délinquance – les justifications de la violence sexuelle contre les enfants – et élabore les logiques sous-jacentes qui sous-tendent les courants de pensée respectifs dans les communautés en ligne de pédophiles.
Ce rapport de recherche est destiné aux autorités chargées de l'application des lois, aux acteurs de la société civile, aux chercheurs et aux médias qui ont besoin d'informations sur les recherches récentes sur la violence sexuelle en ligne, à l'égard des enfants.

HUIKURI SALLA, « *The Darkest Side of the Darknet : how do Online Communities of Pedophiles Contribute to the Justification of Sexual Violence Against Children*? », document publié par le centre de recherche de la police finlandaise, 49 pages, Police University College, Tampere, 2022, ISBN 978-951-815-410-8, ISSN 2341-6394, https://www.theseus.fi/handle/10024/756178 (à demander au CREOGN)



3 Salla Huikiri est responsable du programme doctoral de l'université d'Helsinki en changement politique, sociétal et régional.

ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



INCENDIES GÉANTS : ÉTAT DES LIEUX DE LA FORÊT FRANÇAISE

À l'issue de la période estivale, la France bat un triste record en passant au-dessus des 50 000 hectares ravagés par des incendies en 2022. C'est autant que le « grand incendie » de 1949 où 50 000 hectares de pins avaient été détruits. Le record d'hectares ravagés par les incendies en un an reste toutefois celui de 1976, avec 80 000 hectares.

Dans le même temps, selon l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), la forêt française, contrairement à une idée reçue, ne cesse de s'agrandir depuis le début du XXe siècle. Entre 1908 et 1985, la superficie forestière a progressé de 50 000 hectares par an en moyenne. La tendance s'est amplifiée depuis 1985, la forêt s'accroissant de 80 000 hectares par an et couvrant désormais 31 % du territoire, soit 17 millions d'hectares. Elle représente le second type d'occupation du sol en France, après l'agriculture qui occupe plus de la moitié du territoire métropolitain.

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN), La forêt en France : portrait-robot, *ign.fr*, 4 mai 2022

UNE DISTILLERIE TRANSFORME DES CRABES EN WHISKY

Une invasion de crabes verts sévissant sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre (États-Unis) ravage la conchyliculture, détruit les herbiers côtiers et bouleverse des écosystèmes entiers. Vorace, l'espèce remplacerait les crabes locaux et engloutirait près de 40 palourdes par jour, provoquant ainsi le déclin des fruits de mer locaux.
Également appelés crabes enragés, ils menacent six États du nord-est des États-Unis : le Vermont, Rhode Island, le Connecticut, le Massachusetts et le Maine.
La distillerie *Tamworth Distilling,* en collaboration avec l'université du New Hampshire, a eu l'idée de développer un bourbon de 4 ans d'âge distillé à partir de l'espèce invasive appelé le « Crab Trapper ».
Capturés par un trappeur local, ils sont livrés à la distillerie pour être nettoyés et cuits jusqu'à l'obtention d'un bouillon. Une fois refroidi, il est enrichi d'alcool neutre de grain et distillé dans un grand alambic rotatif sous vide « *jusqu'à l'obtention de l'essence de crabe idéale* » avant l'ajout d'un mélange de huit épices.
Il faut compter près de 1 000 crabes pour 500 bouteilles de 200 ml, une bouteille coûtant 65 dollars.

BASCOU Stéphanie, Une distillerie transforme des crabes en whisky pour ralentir leur prolifération, *geo.fr*, 24 juin 2022

PLUS DE 80 % DES EAUX COMMERCIALISÉES SONT CONTAMINÉES AUX MICROPLASTIQUES

Une étude, menée par l'association « Agir pour l'environnement », a constaté que plus de 80 % des diverses eaux commercialisées sur lesquelles les tests ont été menés sont contaminées aux microplastiques.

Si les marques testées sont variées (Badoit, Cristalline, Evian, Perrier, Vittel, Volvic ..), le résultat reste inchangé : 7 neuvièmes d'entre elles sont sujettes à ce polluant. L'explication derrière ce constat sans appel est pourtant simple : l'essentiel des résidus de plastiques provient du contenant lui-même. En effet, la bouteille en plastique requiert un procédé d'embouteillage hautement chimique, ainsi, ce sont entre 1 et 121 microplastiques/litre qui ont été retrouvés lors de l'étude.
Le triste record va à la « Vittel kids » qui contient le plus de polluants, laissant supposer que ce sont jusqu'à 16 000 microparticules de plastiques annuelles qui peuvent être ingérées par son consommateur.
En conclusion de son rapport, Agir pour l'environnement appelle l'État à « protéger notre santé et l'environnement […] en faisant en sorte que la chaîne alimentaire ne soit pas polluée aux microplastiques », et ce, en commençant par l'interdiction des bouteilles en plastiques.

RUIZ Théo, Microplastiques : 80% des bouteilles d'eau sont contaminées, *leprogres.fr*, 08 août 2022, Microplastiques dans les bouteilles d'eau : Vittel, Cristalline, Évian... plusieurs grandes marques épinglées, *midilibre.fr*, 21 juillet 2022

LA SOLUTION ÉCORESPONSABLE DU GROUPE LA POSTE POUR LUTTER CONTRE LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES

En Essonne, afin de contrer l'échauffement des bâtiments cet été, La Poste Immobilier a testé la peinture à réflectance solaire. Celle-ci, qui permet de refroidir les toitures tout en améliorant les conditions de travail, repose sur le concept des pigments réfléchissants. Ainsi, cette dernière s'active au contact du soleil, dans le but d'en repousser ses rayons.
Si le confort thermique est la motivation principale, la réduction des consommations énergétiques, la durabilité et l'aspect peu coûteux de sa mise en place sont aussi des moteurs dans la promotion de cette solution. En effet, outre la peinture, seuls des capteurs thermiques, visant à rendre compte du gain de température, sont à installer.
Opérée par la société *Cool Roof France*, cette solution écoresponsable a déjà permis de faire baisser de 6 degrés la température sur le site de Saint-Pierre-du-Perray. Suite à ce constat favorable, La Poste a d'ores et déjà annoncé réitérer l'expérience sur d'autres de ses sites.

Saint-Pierre-du-Perray : La Poste expérimente des toitures froides écoresponsables, *lapostegroupe.com*, 05 septembre 2022

TRAFIC DE RESSOURCE MINÉRALE, LE SABLE

En juillet 2022, France-Info titrait sur des risques de pénurie de sable. Une situation envisagée depuis plusieurs années mais qui n'est pas encore prise en compte par les économies nationales. Le sable est la deuxième ressource naturelle la plus exploitée dans le monde après l'eau. La demande en sable a triplé en 20 ans. La croissance urbaine est la principale consommatrice de sable mais il est aussi un des composants essentiels dans la fabrication des microprocesseurs.
L'exploitation de nouveaux sites génère de nombreux problèmes environnementaux, comme l'érosion du littoral et la perturbation de la faune et de la flore marine. Le peu de réglementations qui encadrent l'exploitation du sable et la croissance de la demande favorisent une activité criminelle non négligeable. Si la France ne connaît pas ce type de

déviance, elle importe cependant du sable de pays où la corruption est notable, comme l'Inde par exemple.
Un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) d'avril 2022 préconise que le sable devrait être considéré comme une ressource stratégique et considère que de nouvelles structures institutionnelles et juridiques seraient nécessaires.

LE GALL Anne, France-Info, Environnement : allons-nous manquer de sable ? *francetvinfo.fr*, 28 juillet 2022
PNUE, Sable et durabilité : 10 recommandations stratégiques pour éviter une crise, avril 2022, *unep.org*, 26 avril 2022

France culture, Mafia du sable en Inde : de l'or et du sang, *radiofrance.fr*, 20 juin 2019, 58'45

VIOLENCES CONJUGALES ET RURALITÉ

La presse quotidienne s'est fait l'écho, dans la semaine du 12 au 16 septembre 2022, d'une étude menée par l'Observatoire régional des violences sexuelles et sexistes de Nouvelle-Aquitaine entre septembre 2021 et août 2022 par Johanna Dagorn. Celle-ci met en lumière la vulnérabilité des femmes dans le monde rural. Elle a travaillé à partir d'entretiens individuels et collectifs auprès de professionnels et de femmes victimes ou anciennement victimes de violences dans l'ensemble de la région de Nouvelle-Aquitaine. Les résultats montrent que le principal facteur aggravant les violences est l'isolement de ces femmes. Un isolement géographique, mais surtout moral, accentué par des stéréotypes de sexe ancrés et un fort contrôle social qui domine ces espaces.
En 2021, l'universitaire avait présenté un premier rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine.
Ces recherches sont d'autant plus importantes que, selon la chercheuse, « *les recherches demeurent embryonnaires sur ce sujet en France, contrairement par exemple au Canada ou au Royaume-Uni* ».
L'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine est une structure associative créée en 2021. Il regroupe des institutions, collectivités territoriales, associations et universitaires engagés autour de la thématique des violences sexistes et sexuelles. La région communique particulièrement sur ces problématiques.

DAGORN Johanna, Violences sous silence : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle l'ampleur des féminicides en milieu rural, *theconversation.com*, 11 septembre 2022

DAGORN Johanna, Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine, *cri-adb.org*, 20 novembre 2020

DAGORN Johanna, Les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine, *resana.numerique.gouv.fr*, 19 novembre 2021

Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine, *nouvelleaquitaine-fr.cidff.info*

Région Nouvelle-Aqutiaine, Sensibilisation des professionnels de santé sur les violences conjugales

Institut régional du travail social (IRTS) de Poitou-Charente, Bibliographie sélective sur les violences conjugales, 2015-2022, *irts-poitou-charentes.centredoc.fr*

CRYPTOMONNAIES ET ENVIRONNEMENT : THE MERGE, LA TRANSFORMATION D'ETHEREUM

Ethereum, principal réseau blockchain derrière Bitcoin et seconde plus grande capitalisation sur le marché des cryptoactifs, peut se prévaloir d'une véritable conscience à l'égard de l'impact écologique de son réseau. The Merge, nom donné à la transition d'Ethereum effectuée le 15 septembre 2022, est le passage de la preuve de travail à la preuve d'enjeu. Les modes de preuve sont des protocoles de validation des données sur blockchain (aussi appelés protocoles de consensus). La preuve de travail requiert des entités (individus ou entreprises) appelées « mineurs » qui sont les membres du réseau effectuant le travail de vérification. The Merge est une transition dans le protocole de validation (protocole de consensus) des blocs qui désormais ne nécessite plus le rôle des mineurs sur le réseau. En effet, dans la preuve d'enjeu, ce sont des utilisateurs appelés « minters » qui mettent en jeu une certaine quantité de jetons/cryptomonnaies (32 ETH pour Ethereum) afin d'obtenir le droit d'ajouter un nouveau bloc à la chaîne. Cette mise à jour permet une baisse de la consommation d'énergie du protocole Ethereum de 99,95 %, soit 0,2 % de la consommation d'énergie mondiale. Néanmoins, deux grandes problématiques ressortent de cette transition. La première est la diminution de la décentralisation du protocole. En effet, 32 ETH signifie en réalité une somme considérable qui n'est pas permise à tous les utilisateurs du réseau. La seconde est la chute drastique des activités de minage. Les anciens mineurs d'Ethereum, à défaut de pouvoir effectuer leurs activités, se tournent vers d'autres protocoles de preuve de travail.

Ethereum's energy usage will soon decrease by ~99.95%, Carl Beekhuizen, *blog.etherum.org*, 18 mai 2021

MANN Nathan, [L'instant tech] Qu'est-ce que le «Merge», la grande mue d'Ethereum en cryptomonnaie sobre en énergie?, *usinenouvelle.com*, 15 septembre 2022

REMY François, Après The Merge, les mineurs d'Ethereum ont déjà rebondi, *numerama.com*, 19 septembre 2022

LE MONDE avec AFP, « The Merge » : la blockchain Ethereum réussit sa transition, *lemonde.fr*, 15 septembre 2022

Preuve d'enjeu et preuve de travail, des protocoles bien distincts, *greenbul-campus.fr*

LES GENDARMES VERTS DE LA GENDARMERIE, UNE « RÉVOLUTION »?

Le 20 août 2022, le ministre de l'Intérieur a exprimé son souhait que « dans chaque brigade de gendarmerie, il y ait des gendarmes formés aux atteintes à l'écologie », ajoutant que « *ce sera une révolution* ». Cette annonce est intervenue après un un été marqué par la sécheresse et les feux de forêt.
Cette montée en puissance permettra de renforcer les capacité d'action de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), qui ne compte aujourd'hui que 64 gendarmes et policiers.
Lors de l'inauguration d'un commissariat de police le 6 septembre 2022 à Paris, la Première ministre a annoncé que sur les 8 500 nouveaux postes créés dans la Police nationale et la Gendarmerie nationale, 35, 5 % seront « des gendarmes verts ». Une *Note du CREOGN* retracera prochainement l'histoire de ces « gendarmes verts » dont l'ancienneté reste trop méconnue du grand public.

DE BOISSIEU Laurent, Changement climatique : des " gendarmes verts " pour l’environnement, *la-croix.com*, 21 août 2022

ROUSTAN Laurent, 35,3 % de "gendarmes verts" dans les 8 500 postes bientôt créés dans la police et la gendarmerie, *centrepresseaveyron.fr*, 6 septembre 2022

DANS LE FUTUR, DU GAZ CARBONIQUE POUR CHAUFFER ET REFROIDIR LES VILLES ?

Pendant une année va être testé, sur le campus de la Haute Ecole de gestion à Sion (Suisse), un système de réseau thermique, breveté, remplaçant l’eau par du CO2. C’est « une première mondiale ». Les avantages sont nombreux : le transport du gaz se fait par des conduites beaucoup « plus compactes et moins chères » qu’il n’est pas nécessaire d’enterrer en profondeur (pas de risque de gel), ce qui permettrait de les déployer facilement dans une ville, par exemple à l’intérieur de « trottoirs préfabriqués ».
Cette nouvelle technologie a été mise au point par des centaines de chercheurs. La construction, l’installation et l’exploitation de ce prototype sont financées aux niveaux cantonal et national ainsi que par des industriels locaux, pour un coût de 4 millions de francs suisses. Si la phase-test s’avère concluante, l’entreprise la commercialisant a déjà des clients potentiels : le distributeur valaisan d'électricité, la ville de Dubaï…

PONCIONI Raphaël, Dans le futur, les villes se chaufferont et se refroidiront avec du gaz carbonique, 30 août 2022, *rts.ch*, 30 août 2022

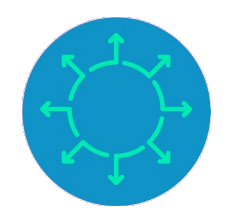
LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS AU CŒUR DES ENJEUX SOCIAUX ET ÉCOLOGIQUES DE LA MOBILITÉ

À un moment où de nombreuses communes envisagent de rehausser la tarification de leurs transports publics, l’analyse de M. Huré invite à étudier la question de la gratuité totale à travers des enjeux sociaux et écologiques. S’agissant des premiers de ces enjeux, il observe qu’une politique publique conduisant à la gratuité s’inscrit en rupture avec les principes des aides individualisées à la mobilité ; ainsi, un débat est ouvert entre, d’une part, une justice sociale qui calibre les aides en fonction des situations individuelles et, d’autre part, une universalité de l’accès aux transports publics, sans distinction des bénéficiaires. Si la question de la gratuité des transports publics n’est pas nouvelle, car elle s’inscrit dans une logique de développement d’une quarantaine d’années, sur le plan social elle permet en définitive d’accélérer l’accès à ce type de mobilité, notamment en éludant les difficultés mesurées par les « *non-recours* » (non-sollicitation des aides en raison de la complexité des procédures et dossiers ou par discrétion au regard de situations financières personnelles difficiles). En revanche, s’agissant des enjeux écologiques, en dépit d’une augmentation significative des taux d’utilisation des transports publics, il apparaît aléatoire de mesurer les gains en réduction d’émissions de CO2 car la part de ceux qui ont abandonné un moyen de locomotion personnel et carboné est difficile à évaluer. Dans les deux cas, l’offre de transport est déterminante pour réduire tous types de pollution et redynamiser les centres-villes ; toutefois, la gratuité est sans impact pour réduire les « inégalités de couverture territoriale des réseaux de transport », enjeu pourtant primordial.

HURÉ Maxime, La gratuité des transports au cœur des enjeux sociaux et écologiques de la mobilité, *Informations sociales*, n° 206 (ISSN 0046-9459), *cairn.info.fr*, 2 septembre 2022



TRANSVERSE



INSTITUTIONS

UNE MAGISTRATE À LA TÊTE DE L'IGPN

Habituellement dirigée par un haut fonctionnaire de la police nationale, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) va être pour la première fois dirigée par une magistrate. Le ministre de l'Intérieur avait évoqué, en août 2021, cette évolution lors du « Beauvau de la sécurité » qui avait fait suite à l'affaire Zecler. Il s'agissait de donner des gages de transparence et d'ouverture de l'Institution pour restaurer la confiance de la population en faisant taire les accusations de complaisances corporatistes.
L'IGPN reste toutefois attachée au directeur général de la police nationale et, par conséquent, au ministre de l'Intérieur, alors qu'il avait été question d'en faire un organisme indépendant comme au Royaume-Uni. En outre, cette magistrate n'est pas inconnue du ministère puisqu'elle y a été conseillère Justice du ministre de l'Intérieur de 2020 à 2022 avant de prendre les fonctions de directrice adjointe de son cabinet.
L'accueil des syndicats est mitigé, mettant en avant que cette nomination est stigmatisante puisqu'aucune autre inspection d'administration n'a été confiée à une personne extérieure et que cela peut être considéré comme un désaveu de l'action de ses prédécesseurs policiers.
L'inspection générale de la gendarmerie nationale a accueilli également, dès cet été, un magistrat (Jean-Michel Gentil) en qualité d'adjoint au général de corps d'armée dirigeant l'inspection. Le ministre a déjà annoncé que le prochain inspecteur général sera un magistrat.

DECUGIS Jean-Michel, THIBAULT-LECUIVRE Agnès, Une magistrate nommée à la tête de l'IGPN, «la police des polices», *leparisien.fr, 18 juillet 2022*

ROYAUME-UNI, UTILISATION DE MONTRES CONNECTÉES POUR SURVEILLER LES DÉLINQUANTS ÉTRANGERS

Selon le journal *The Guardian,* les ministères de l'Intérieur (Home Office) et de la Justice britanniques devraient mettre en œuvre cet automne un dispositif de contrôle par reconnaissance faciale des étrangers ayant eu une condamnation pénale. Ainsi, ils seraient munis d'une montre connectée avec laquelle ils devraient se photographier quotidiennement, jusqu'à 5 fois par jour, les clichés étant comparés avec les « images faciales biométriques » contenues dans les bases de données du ministère de l'Intérieur. Ils seraient, de plus, localisés en permanence. Comme ceux sous bracelet électronique, ils seraient soumis à des contraintes de déplacement et à des autorisations d'horaires pour leurs sorties. Le gouvernement britannique évoque « une alternative rentable à la détention » et affirme qu'il n'est pas prévu d'appliquer ce type de contrôle à l'ensemble des migrants clandestins demandeurs d'asile. Les militants et organisations des droits de l'homme déplorent une pratique « discriminatoire » stigmatisant une catégorie de

population spécifique, et pour laquelle aucun contrôle par une instance indépendante n'est requis. Une spécialiste en criminologie britannique alerte également sur les risques psychologiques encourus par les personnes se sachant surveillées en continu : troubles de l'anxiété, dépression, idées suicidaires...

ABREU Mariana, Des montres connectées à reconnaissance faciale bientôt utilisées pour surveiller les délinquants étrangers au Royaume-Uni ?, *nouvelobs.com*, 5 août 2022

COURTOIS Maïa, Le Royaume-Uni veut imposer la reconnaissance faciale aux migrants coupables d'infractions, *infomigrants.net*, 10 août 2022



RECHERCHE

BAIDU LANCE LE PREMIER SERVICE COMMERCIAL DE ROBOTS TAXIS SANS CHAUFFEUR DE SÉCURITÉ EN CHINE

Le 8 août 2022, les toutes premières licences pour exploiter un service commercial de robots taxis sans chauffeur de sécurité ont été accordées à l'entreprise Baidu. Ces autorisations lui permettent de faire circuler ses véhicules 100 % autonomes sur les routes publiques de Chongqing (30 km²) et Wuhan (13 km²) durant la journée.
Selon les déclarations de Wei Dong, vice-président et directeur de la sécurité des opérations chez Baidu, « ces permis sont une étape clé sur le chemin menant au déploiement à grande échelle des services de conduite entièrement autonomes. »
L'entreprise a dû cependant franchir plusieurs étapes pour obtenir ces résultats : des tests avec un opérateur de sécurité sur le siège du conducteur, sur le siège passager, et sans opérateur du tout. De plus, des capacités de reprise en main du véhicule à distance ont été mises en place. Baidu ajoute que ses véhicules autonomes ont parcouru plus de 32 millions de kilomètres pendant ces phases de test.
Les autorités chinoises expriment ainsi leur volonté de faciliter le développement de la technologie de conduite autonome, en accordant et facilitant la diffusion assez importante de licences. La ville de Shenzhen vient également d'adopter une nouvelle réglementation permettant aux véhicules autonomes, sans chauffeur au volant, de circuler sur certaines routes et a mis à jour sa réglementation en matière d'accident.
Complément du 11 août : l'entreprise Xiaomi a également annoncé vouloir mettre sur les routes 140 véhicules autonomes afin de tester sa technologie lors de sa première phase de recherche et développement et prévoit d'investir environ 475 millions d'euros.

COROT Léna, Usine Digitale, Baidu lance le premier service commercial de robot taxi sans chauffeur de sécurité en chine, usinedigitale.fr, 9 août 2022

UN SERMENT D'HIPPOCRATE POUR LES CHERCHEURS ?

L'article 19 de l'arrêté du 26 août 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat oblige le docteur à prêter serment. Depuis le 1er septembre 2022, à l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur s'engage à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité selon. Cette mesure prévue dans la loi de programmation de la recherche, vise à renforcer le respect des principes de l'intégrité scientifique.

Selon le CNRS, dans une étude publiée en 2018, les quatre grands principes de l'Intégrité scientifique, rappelés par le Code de conduite Européen pour l'intégrité de la recherche sont la fiabilité, l'honnêteté, le respect et la responsabilité. Les manquements à ces principes conduisent à des fraudes scientifiques caractérisées (fabrication ou falsification de données, plagiat) ou à des pratiques relevant d'une "zone grise", elles aussi incompatibles avec les valeurs de l'Intégrité scientifique qui vont de la fraude par invention à la manipulation de données.

Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, *legifrance.gouv.fr*

Office français de l'intégrité scientifique, Recherche : les docteurs ès sciences prêtent désormais aussi serment, Fiche pratique, 31 août 2022

HISTOIRE FRANCO-ALGÉRIENNE, DÉPASSER LA GUERRE DES MÉMOIRES ? LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'HISTORIENS FRANÇAIS ET ALGÉRIENS SUR LA COLONISATION

Le 25 août 2022, Emmanuel Macron a annoncé vouloir favoriser un travail commun de mémoire sur le passé colonial, « *permettant de regarder l'ensemble de cette période historique (...) du début de la colonisation à la guerre de libération* ». L'ambition est donc de ne pas se cantonner seulement à la guerre d'Algérie de 1954 à 1962 mais de remonter jusqu'à 1830.
Tout comme l'Occupation, ce passé « *complexe, douloureux* » a en réalité déjà été largement exploré par les historiens. Concernant l'histoire des forces de l'ordre, et la gendarmerie nationale en particulier, trois thèses et une dizaines de maîtrises ou masters ont été consacrés à ce sujet depuis une vingtaine d'années. Ces travaux universitaires apportent un éclairage précieux dépassant les approximations et autres raccourcis historiques. À l'heure où les derniers témoins directs de la guerre d'Algérie vont bientôt disparaître, le vrai défi repose sur la transmission de cette mémoire aux générations futures.

LE MONDE avec AFP, Emmanuel Macron annonce la création d'une commission d'historiens français et algériens sur la colonisation, *lemonde.fr*, 25 août 2022

LA CROIX avec AFP, Macron annonce la création d'une commission d'historiens français et algériens sur la colonisation, *la-croix.com*, 26 août 2022

CONSOMMER MIEUX ET MOINS : VERS UN MODÈLE POST-MATÉRIALISTE ?

Dans cet article, L. Blanc confronte les modes de consommation de masse nés après la Seconde Guerre mondiale avec l'expression d'un détachement des besoins matériels qui tend à se renforcer après chaque crise, économique, sociale et sanitaire. Amplifiée par les considérations écologiques, cette réorientation de la recherche des besoins satisfaits permet en contrepartie de développer les objectifs immatériels dans la profondeur du social. Ainsi, le bonheur serait dans la simplicité, par un glissement de la réussite professionnelle comme révélateur social d'épanouissement vers l'épanouissement personnel. Toutefois, malgré ces mutations, la société de consommation n'a pas encore disparu.

BLANC Ludivine, Consommer mieux et moins : vers un modèle post-matérialiste ?, *Informations sociales*, n° 206 (ISSN 0046-9459), *cairn.info*, 2 septembre 2022

ÉCONOMIE

SIGNATURE DU *CHIPS AND SCIENCE ACT* PAR L'ADMINISTRATION BIDEN

En 1990, les États-Unis confectionnaient près de 40 % de la production mondiale de semi-conducteurs, cette part est descendue depuis à 10 %. La pénurie de puces et la crise de la chaîne d'approvisionnement ont ainsi convaincu le président Biden de signer, le 9 août 2022, le *Chips and Science Act*. Cette loi prévoit 280 milliards de dollars pour permettre aux États-Unis de renforcer leur avance technologique sur la Chine, dont 52,7 milliards destinés à renforcer la relocalisation de l'activité semi-conductrice aux États-Unis.
L'Union européenne a déjà adopté son propre *Chips Act* (environ 40 milliards d'euros) pour augmenter sa propre part de 10 % à 20 % d'ici 2030. La Chine multiplie également les investissements pour atteindre son autosuffisance dans le domaine.
La loi américaine interdit par ailleurs aux entreprises bénéficiaires des fonds d'investir massivement durant une décennie en Chine. La signature du texte, en présence de Pat Gelsinger, PDG d'Intel (3e entreprise mondiale du secteur), a été immédiatement suivie par l'annonce de plusieurs investissements : l'entreprise Micron a révélé un plan de développement (44 milliards de dollars), Qualcomm et GlobalFoundries ont annoncé une alliance à 4,2 milliards de dollars. Joe Biden espère que ces projets alimentés par les fonds fédéraux créeront au moins un million d'emplois, ne serait-ce pour la construction des fabriques et l'abaissement des coûts quotidiens.

TERRASSON Benjamin, *États-Unis : le chips and science act ratifié par Joe BIDEN*, *siecledigital.fr*, 10 août 2022

VERS UNE INDEMNISATION PAR LES ASSUREURS DES CYBER-RANÇONS ?

Sous certaines conditions, le ministère de l'Économie est favorable à ce que les entreprises ayant payé les rançons exigées lors des cyberattaques puissent être indemnisées par leurs assureurs.
C'est au sein de son rapport « Développement de l'assurance cyber » publié le 7 septembre que Bercy affiche son souhait que les assureurs indemnisent les entreprises victimes de piratages, et ce , sous réserve que ces dernières portent plainte. Cette volonté se heurte aux préconisations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui est opposée à ce paiement alors que le Haut comité juridique de la place financière de Paris partage la position du gouvernement. La problématique réside dans le fait de savoir si cette indemnisation conduira ou non à une augmentation de ce type de délinquance. Du côté des premiers intéressés (les assureurs…) la position est claire : ils sont très favorables à la mise en place de cette indemnisation, car ils se montrent très en retard, par rapport à leurs confrères américains, sur le marché de l'assurance « cyber » (seuls 221 millions ont été collectés en France pour des polices d'assurance « cyber », ce qui représente moins de 4 % de l'assurance dommages des professionnels...)
Cette indemnisation devrait être portée par un projet de loi dont les dispositions pourraient être reprises par la prochaine Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopsi).

NDR : Ce problème de rançon concerne aussi le secteur public telles les affaires récentes relevées au sein des hôpitaux. En effet, au-delà du blocage des systèmes d'information, certains pirates « proposent » aussi de hacker les machines de radiothérapie et menacent, par exemple, de surdoser à distance en rayons X les patients cancéreux en traitement si une rançon n'est pas réglée…

Cyber-rançons : Bercy ouvre la porte à l'indemnisation par les assureurs, *lexpansion.lexpress.fr*, 07 septembre 2022

LES MÉTROPOLES, PARIS EN TÊTE, ENTENDENT LUTTER CONTRE LES *DARK STORES*

Chantre du *quick* commerce, les *dark stores*, qui se pâment de pouvoir livrer les citadins en moins de 15 minutes, risquent de devoir bientôt réviser leur modèle économique.
Ces *dark stores* sont en réalité des entrepôts déguisés, implantés en centre-ville, qui proposent une gamme réduite de produits et peuvent donc garantir des délais ultra-courts de livraison (il y en aurait, par exemple, une centaine à Paris). Ils sont suspectés d'engendrer des nuisances, aussi bien pour les riverains que pour les commerces de proximité. Or, lors d'une réunion organisée le 6 septembre 2022 avec les élus et les représentants des métropoles, la ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire, et le ministre délégué à la Ville et au Logement, Olivier Klein, ont annoncé qu'un texte réglementaire serait bientôt publié les concernant. Ce futur arrêté ou décret devrait les qualifier officiellement d'entrepôts, ce qui imposera qu'ils s'implantent dans des zones réservées prescrites par les plans locaux d'urbanisme (PLU) et qui, bien souvent, ne leur permettront plus de garantir une livraison en moins de 15 minutes.
Leader dans la lutte contre les *dark stores*, la ville de Paris se réjouit de l'initiative du gouvernement qui, selon elle, « *confirme l'illégalité de dizaines de dark stores, et donc la nécessité de fermeture administrative ou judiciaire* » et annonce, d'ores et déjà, que lors la révision de son PLU en 2023, il n'y aura aucune mansuétude pour les *dark stores*.

KARAYAN Raphaële, Dark stores : la plupart des entrepôts de livraison rapide menacés de fermeture à Paris, *usine-digitale.fr*, 06 septembre 2022

➡ *INSTITUTIONS*

LA COUR DES COMPTES LANCE UNE PLATEFORME CITOYENNE DE SIGNALEMENT SUR INTERNET

La Cour des comptes a dévoilé, le 6 septembre 2022, une plateforme de signalement en ligne disponible via un onglet sur son site. Elle permet à des « *lanceurs d'alerte* », dont l'anonymat est conservé, d'attirer son attention sur des dysfonctionnements constatés dans la gestion publique. Ces derniers doivent avoir lieu dans « *une entité publique ou dans un organisme susceptible d'être contrôlé par la Cour ou par les chambres régionales et territoriales des comptes* ».
Cet outil répond aux attentes du public formulées lors de la grande consultation citoyenne lancée en mars 2022 et vise également à simplifier le traitement des signalements reçus

par courrier ou par courriel (une centaine par an). Chacune des treize chambres régionales des comptes en reçoit à peu près autant.
Désormais, les usagers du service public, les agents publics ou les associations citoyennes auront la possibilité de pointer des irrégularités (gestion des marchés publics, rémunérations, conflits d'intérêts…) ; cependant, l'initiateur doit apporter des preuves précises (date, lieu, durée...) par le dépôt de pièces jointes au signalement. Si les données recueillies sont jugées crédibles, les magistrats financiers entameraient une procédure qui pourrait aboutir à des sanctions. La plateforme sera administrée par le Parquet général près la Cour des comptes, afin que les signalements puissent nourrir aussi bien la programmation des contrôles que la chambre du contentieux (7e chambre).

CONESA Elsa, La Cour des comptes crée une plate-forme pour les lanceurs d'alerte, *lemonde.fr*, 6 septembre 2021

LA BNF RICHELIEU ROUVRE SES PORTES APRÈS 10 ANS DE TRAVAUX

Après dix ans de travaux, le site historique de la Bibliothèque nationale a rouvert ses portes le 19 septembre 2022. Cette réouverture coïncide avec le tricentenaire de ce site de la BnF, qui s'est installé au Palais Mazarin en 1722.
La BnF a désormais vocation à devenir accessible à tous. Auparavant, seuls les chercheurs avaient le droit de consulter ses collections. Jusqu'ici fermée au grand public, sa majestueuse salle de lecture, la salle Ovale, présente une offre culturelle renouvelée, avec entre autres 9 000 bandes dessinées en libre accès.
Un nouveau musée expose, quant à lui, près de 1 000 trésors du passé, parmi les plus remarquables de la BnF Richelieu, comme le manuscrit des *Misérables* de Victor Hugo ou le trône de Dagobert. Les visiteurs découvriront également un nouveau jardin, rue Vivienne. Au total, le site s'étend sur 58 000 m² répartis sur treize niveaux. Les travaux ont coûté 248 millions d'euros.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF), Réouverture des salles de lecture recherche du site Richelieu, *bnf.fr*, 15 septembre 2022



DÉFENSE

SENTINELLE : LA COUR DES COMPTES RECOMMANDE DE « TRANSFÉRER LA MISSION » AUX FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Dans un rapport publié le 12 septembre 2022, la Cour des comptes propose de transférer la mission Sentinelle aux forces de sécurité intérieure (police nationale, police municipale et gendarmerie). D'une part, la Cour estime que la menace terroriste a changé depuis 2015. Celle-ci est désormais issue de l'intérieur, par des individus isolés qui s'inspirent de l'État islamique, mais qui n'y sont pas nécessairement affiliés. « *Il en résulte que les forces militaires qui ne disposent ni du renseignement intérieur, ni de pouvoirs de police, ni des armements appropriés en zone urbaine, ne paraissent pas les mieux placées pour faire face à la nouvelle forme de menace* », souligne-t-elle.
D'autre part, la Cour pointe le fait que les militaires sont souvent employés pour des missions éloignées de leur métier (sécurisation des événements) et dénonce « *l'affichage de militaires dans les rues* » à des fins de tranquillité publique « *alors même que les armées sont appelées à se concentrer sur leur préparation à une hypothèse*

d'engagement majeur ». Il est donc préférable que les forces miliaires ne soient pas détournées ni dispersées et mettent à profit leurs compétences spécifiques (planification, dissuasion…) pour leur cœur de métier.
Pour rappel, entre 2015 et 2020, la force Sentinelle est intervenue plus de 18 400 fois, dont seulement six fois sur des actes de nature terroriste. Elle intervient principalement en appui des forces de l'ordre, pour faire respecter des périmètres de sécurité autour d'un colis ou d'un véhicule suspect, sur des signalements d'activité suspecte, de l'aide à la personne, des altercations sur la voie publique ou des dégradations de bien. La force Sentinelle a compté, en moyenne, plus de 7 000 hommes par jour en 2015 (puis réduite à moins de 4 000 en 2020) et a coûté, selon le rapport, deux milliards d'euros cumulés.

Sécurité : la Cour des comptes estime plus « pertinent » que la mission Sentinelle ne soit plus confiée aux militaires, *francetvinfo.fr*, 15 septembre 2022

L'ARMÉE FRANÇAISE BLANCHIE DE SA SUPPOSÉE PARTICIPATION AU GÉNOCIDE RWANDAIS

Cinq militaires français de l'opération « Turquoise » viennent de bénéficier d'un non-lieu suite à l'instruction menée par le Tribunal judiciaire de Paris et relative aux massacres perpétrés sur les réfugiés Tutsi dans les collines de Bisesero au Rwanda en 1994.
Mis en cause par différentes associations dont la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) ainsi que par six rescapés de ces atrocités, ils faisaient l'objet d'une procédure pour les chefs de « *complicité de génocide* », « *complicité de crimes contre l'humanité* » et « *entente en vue de commettre un génocide ou un crime contre l'humanité* » qui est donc définitivement classée.
Ce non-lieu a suivi les réquisitions du Parquet qui, en mai 2021, avait notamment précisé qu'il n'avait été constaté « *aucune abstention d'intervenir face à des crimes constitutifs d'un génocide ou de crimes contre l'humanité* ».
Les plaignants ont bien évidemment fait part de leur déception, et ce, eu égard notamment au rapport[4] « Duclert » qu'ils avaient fait verser au dossier en 2021 en pensant que celui-ci aurait permis à l'instruction de se poursuivre plus longuement.

LE MONDE avec REUTERS, Génocide au Rwanda : non-lieu dans l'enquête sur l'armée française à Bisesero, *lemonde.fr*, 07 septembre 2022

AVEC LE RETRAIT FRANÇAIS DU MALI, LA SOCIÉTÉ MILITAIRE PRIVÉE WAGNER POURSUIT SON DÉPLOIEMENT ET SON IMPLANTATION DANS LE PAYS

Depuis la réarticulation de la force Barkhane au Mali, les activités de la Société militaire privée (SMP) russe, Wagner, se poursuivent dans le pays. Le 13 août 2022, deux jours avant le départ des troupes françaises, les hommes de Wagner auraient été victimes d'une embuscade fomentée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) durant une patrouille dans la région de Bandiagara. Cette attaque aurait causé 4 morts dans les rangs des mercenaires. Le 15 août 2022, tandis que le dernier soldat français quittait le pays et que l'armée française rendait la base de Gao à l'armée malienne, l'aéroport de la base a vu deux avions, offerts par la Russie à Bamako, se poser sur le tarmac, suivis quelques heures plus tard, d'un groupe de 20 à 30 hommes, probablement

4 « La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994) », rapport rédigé par une commission d'historiens présidée par Vincent Duclert et rendu en mars 2021.

des Russes qui ont été aperçus par les soldats de la Mission multinationale intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA). Pour finir, le 4 septembre dernier, les hommes de la SMP se seraient rendus coupables, aux côtés des FAMa (Force Armées Malienne) et de ses supplétifs locaux, de pillages et d'agressions sexuelles dans le centre du Mali, plus précisément dans le Village de Nia Ouro.
Avec le départ des troupes françaises du Mali, il y a fort à parier que les opérations de la SMP russe dans le pays vont s'accroître dans les prochains mois, à l'image de ce que connaît déjà la Centrafrique.

BENSIMON Cyril, Au Mali, l'armée et ses milices accusées de violences sexuelles et de pillages dans le centre du pays, *lemonde.fr, 7 septembre 2022*

« Bundeswehr entdeckt offenbar russische Einsatzkräfte auf Flughafen in Mali », *spiegel.de*, 16 août 2022

LE FIGARO avec AFP, Mali : un groupe djihadiste affirme avoir tué quatre paramilitaires de Wagner, *lefigaro.fr, 16 août 2022*

DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES

LE CHOIX DES DESTINATAIRES DES INFORMATIONS ISSUES DE LA LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL EST CRUCIAL

En parallèle de la réflexion sur la nature des informations pour lesquelles un professionnel cherche à lever le secret, ce dernier doit aussi veiller à bien choisir ses destinataires.
Une affaire récente, jugée par le Conseil d'État le 30 mai 2022 (n°448646), est particulièrement éloquente en ce domaine. En appel devant le conseil de l'ordre des médecins, une pédopsychiatre s'était vue sanctionnée par une interdiction d'exercice de la médecine de 3 mois, au motif qu'elle s'était trompée de destinataire pour signaler un éventuel cas de maltraitances sur un enfant. En effet, elle s'était adressée non seulement au procureur de la République et au président du Conseil départemental mais aussi au juge des enfants. Alors que les deux premiers destinataires sont expressément prévus par les textes pour recevoir des informations liées à la levée du secret professionnel pour ce cas précis de maltraitances, le juge des enfants n'est, quant à lui, pas visé par cet adressage.
Saisie par la praticienne « condamnée », la haute juridiction administrative a décidé d'annuler cette sanction et de renvoyer l'affaire devant la chambre disciplinaire ordinale. Cette solution « d'apaisement » intervient alors que seuls 5 % des signalements pour violences sur mineurs proviennent du corps médical qui, par définition, est pourtant bien souvent en première ligne pour les constater.

NIEMEC Amélie, Levée du secret professionnel en cas de maltraitances sur enfant : attention au destinataire !, *actu-juridique.fr*, 31 août 2022

RAPATRIEMENT DE FEMMES ET D'ENFANTS FRANÇAIS EMPRISONNÉS EN SYRIE

La France est particulièrement réticente à rapatrier les Français détenus dans des camps en Syrie et qui auraient participé aux actions de Daech. Dans ces mêmes camps sont internés des femmes, qui nient souvent leur participation active à l'État islamique, mais aussi des enfants.

Le 22 mars 2022, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) était saisie de deux affaires relatives à la demande de rapatriement de ressortissantes françaises et de leurs enfants. Le 14 septembre 2022, elle contraint la justice française à réexaminer les demandes de leur famille, au nom de la protection des intérêts des enfants. Il est important de souligner que cet arrêt ne consacre pas un droit systématique au rapatriement des nationaux, notamment liés au djihadisme : « *La Cour considère que les citoyens français retenus dans les camps du nord-est de la Syrie ne sont pas fondés à réclamer le bénéfice d'un droit général au rapatriement* », précise la juridiction.
Suite à cette décision, la Défenseure des droits rappelle qu'en février 2022 le Comité des droits de l'enfant (CDE) avait déjà interpellé la France sur sa responsabilité dans la protection des enfants français retenus en Syrie. Le refus de les rapatrier viole le droit à la vie ainsi que le droit à ne pas subir des traitements inhumains et dégradants. « *La France se doit de prendre toutes les mesures pour mettre fin à de tels traitements dans les meilleurs délais et de protéger les enfants* ».

LE MONDE avec AFP, La France condamnée par la CEDH pour n'avoir pas justifié son refus de rapatrier deux femmes djihadistes et leurs enfants de Syrie, *lemonde.fr*, 14 septembre 2022

CEDH, Examen des demandes de retour ds filles et petits enfants des requérants détenus dans des camps en Syrie, 14 septembre 2022

DÉFENSEURE DES DROITS, Arrêt de la CEDH : une étape significative dans la prise en compte du droit des enfants français retenus en Syrie, *defenseurdesdroits.fr*, 14 septembre 2022



GÉOPOLITIQUE

UN ÉTÉ SOUS TENSION DANS LA RÉGION INDO-PACIFIQUE

Après une première hausse des tensions dans la zone à la fin du printemps, l'été qui vient de s'écouler a vu augmenter les dissensions entre Pékin d'un côté et Washington et ses alliés de l'autre. Outre la visite de Nancy Pelosi à Taïwan et les exercices militaires chinois qui s'en sont suivis, ces dernières semaines ont été marquées par un durcissement des actions chinoises dans la région indo-pacifique. Tout d'abord, fin juin 2022, une frégate australienne, de retour d'un exercice militaire commun avec la marine japonaise, a été suivie de près par des bâtiments militaires chinois, un destroyer type 052C et un sous-marin nucléaire d'attaque de type 093A. Le navire se trouvait à ce moment-là dans la mer de Chine méridionale que Pékin considère comme faisant partie de ses eaux territoriales. Ensuite, début août, Pékin a organisé, en partenariat avec Bangkok, un exercice militaire aérien conjoint (Falcon Strike), alors même que la Thaïlande fait partie des alliés stratégiques de Washington dans la région. Au même moment, le Sri Lanka a autorisé le Yuan Wang-5, un navire chinois traqueur de satellites, à faire escale dans le port de Hambantota. Cette présence chinoise n'a pas manqué d'inquiéter New Delhi qui a publiquement fait part de sa désapprobation.
Il y a fort à parier que la hausse des tensions dans la zone indo-pacifique et l'affirmation de la puissance chinoise dans la région ne sont pas étrangères aux difficultés récentes qu'a connues Pékin. Entre problèmes économiques, pénurie d'énergie ou encore événement climatique violent, le président chinois, Xi Jinping, pourrait utiliser le renforcement de la position de Pékin dans la région comme argument pour faciliter, encore plus, sa réélection durant le XXe congrès du Parti communiste chinois, qui se tiendra le 16 octobre prochain.

NDR : Voir sur le même thème « Nouvelle hausse des tensions dans l'Océan Pacifique » Revue du CREOGN, n°185, Juin 2022, p. 25.

LAGNEAU Laurent, La Thaïlande et la Chine relancent leur coopération militaire avec l'exercice aérien « Attaque du Faucon 2022 », *opex360.com*, 15 août 2022

LAGNEAU Laurent, Un navire militaire australien aurait été suivi de près par une frégate et un sous-marin des forces navales chinoises, *opex360.com*, 15 août 2022

DONNET Pierre-Antoine, Chine: les nuages s'accumulent pour Xi jinping à l'approche du XXème congrès du Parti, *asialyst.com*, 7 septembre

Renseignor, le Renseignement ouvert par la radio, n° 1242, 7 août 2022

LE CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN, OBJET DE GUERRE INFORMATIONNELLE

Selon le Département d'État des États-Unis (équivalent américain du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), la Russie agit en Ukraine dans une optique de reconquête. À cela s'ajoute le fait que la Russie, par le biais d'analystes russes infiltrés dans les services ukrainiens de sécurité des territoires, travaille à propager, au sein de la population ukrainienne, l'idée qu'il s'agit d'une restitution des territoires. Par ailleurs, depuis 2014, la Russie aurait financé des partis politiques en Ukraine qui lui seraient favorables. Ces éléments et tant d'autres se font donc en vertu d'une guerre informationnelle menée par la Russie. Il doit cependant être considéré que cette typologie de guerre est menée en plus des affrontements qui opposent l'Ukraine à la Russie. Ce conflit s'accompagne d'opérations menées par des États extérieurs aux intérêts multiples. Les États-Unis eux-mêmes, dans ce contexte, trouvent un bénéfice à soutenir l'Ukraine dans le cadre de l'opposition idéologique, économique, politique et historique avec la Russie.

La guerre de la Russie contre l'Ukraine : six mois de mensonges, mis en œuvre, *state.gov*, 24 août 2022

RYAN Missy, « Russia spent millions on secret global political campaign, U.S. intelligence finds », *washingtonpost.com*, 13 septembre 2022

LASSEZ Frédéric, Ukraine : la guerre de l'information, cette autre offensive au cœur du conflit, *bvoltaire.fr*, 14 septembre 2022

Aide militaire: les Etats-Unis vont financer 19 pays face à la Russie, *lopinion.fr*, 08 septembre 2022

SAINT-GILLES Laurence, Comment expliquer le revirement de la politique russe de l'administration Biden ?, *diploweb.com*, 31 août 2022

APPLEBAUM Anne, The Victory of Ukraine, *archive.org*, 07 avril 2016

UNE REPRISE DES CONFLITS, L'ARMÉNIE ET L'AZERBAÏDJAN

Le conflit s'est déclenché entre le 12 et le 13 septembre 2022, initié par une offensive menée par l'armée azerbaïdjanaise sur plusieurs points de la frontière avec l'Arménie. Deux guerres avaient déjà été menées entre ces deux pays dans les années 1990 et en 2020. Concernant cette dernière, six semaines de conflits avaient provoqué le décès de 6 500 soldats et s'étaient soldées par un cessez-le-feu négocié par la Russie. Cet accord

a établi une cession de terres arméniennes ainsi qu'un déploiement de 2 000 Casques bleus russes pour la supervision des affrontements. À ce jour, bien que la Russie prétende avoir négocié un cessez-le-feu en revendiquant le rôle d'arbitre sur le conflit, aucune trêve n'a été confirmée. Selon le ministère arménien de la Défense, le pays fait l'objet de bombardements intensifs de la part de l'armée azerbaïdjanaise. Bien que l'Arménie ai fait appel à l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), la Russie et ses autres membres se révèlent peu aptes à peser sur le conflit.

MACKENZIE John, Arménie / Azerbaïdjan, reprise de la guerre, *cointrepoints.org*, 17 septembre 2022

Arménie-Azerbaïdjan : a reprise des combats la question du statut du haut karabakh, *rfi.fr*, 15 septembre 2022

LIBÉRATION avec AFP, Azerbaïdjan-Arménie: 49 soldats arméniens ont été tués au cours d'affrontements à la frontière, *liberation.fr*, 13 septembre 2022

GRYNSZPAN Emmanuel, VINCENT Faustine, Dans l'ancien empire soviétique, la reprise des conflits révèle l'impuissance de la Russie, *lemonde.fr*, 20 septembre 2022

L'AGRESSION RUSSE OBLIGE LA FRANCE À RECONSTRUIRE SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Dans cet article, l'ancien diplomate Michel Duclos dresse le constat d'une posture diplomatique de la France et de l'Allemagne vis-à-vis de la Russie qui, depuis l'invasion de l'Ukraine, a sérieusement entamé leur crédibilité au sein des autres pays de l'Union européenne (UE). En effet, deux visions se concurrençaient entre autonomie diplomatique, permettant à l'UE d'exister comme une alternative entre Américains et Chinois, d'une part, et une méfiance tant de la Chine que de la Russie, nécessitant un rapprochement avec les États-Unis, d'autre part. C'est désormais la seconde vision qui prévaut, nécessitant, d'après M. Duclos, une révision des alignements diplomatiques de l'ensemble des pays de l'UE. En prospective, M. Duclos invite la France à réviser à présent sa stratégie, pour les trois raisons suivantes : une menace russe contestant les nouvelles frontières de l'Europe qui va demeurer, une surchauffe autour de la question taïwanaise et plus généralement dans le Pacifique et enfin, à l'inverse, une volonté de s'émanciper de toute tutelle, sorte de « ni-ni » entre les trois blocs américain, chinois et russe, de la part de nombreux pays hors UE, en particulier sur le continent africain.

Michel Duclos : « L'agression russe en Ukraine oblige à reconstruire des pans entiers de la politique étrangère française », *Le monde*, p. 26

LE PARTI COMMUNISTE VEUT CALMER LA GROGNE DE LA CLASSE MOYENNE

Au terme des « trentes glorieuses » de l'économie chinoise (1992/2022), Pékin est confronté à une tension sociale inédite sur fond d'économie chancelante. En effet, les épargnants, essentiellement issus de la classe moyenne chinoise, découvrent avec stupeur les soubresauts de l'économie de marché. Ils sont confrontés à la faillite de plusieurs établissements bancaires avec gel de leurs avoirs, ainsi qu'aux difficultés financières rencontrées par de nombreux promoteurs immobiliers. S'agissant en particulier de ce dernier point, essentiel à l'économie chinoise, certains promoteurs ne sont plus en mesure de livrer les infrastructures immobilières payées en l'état futur d'achèvement ; par

ailleurs, l'investissement dans la pierre est devenu, au fil des ans, un enjeu de spéculation, dans un contexte où l'on estime que la demande de logement dans les années à venir sera en chute libre. L'État chinois tente de soutenir ce secteur par des prêts massifs et de faciliter le remboursement des avoirs bancaires afin de contrecarrer, d'une part, les manifestations d'épargnants qui se multiplient et, d'autre part, la grève du remboursement des promoteurs, qui tend à se généraliser et à fragiliser davantage le secteur.

Référence : LEMAÎTRE Frédéric, Le parti communiste veut calmer la grogne de la classe moyenne, *Le Monde*, 1er septembre 2022, p. 5

APPELS À PROJETS

Le Centre Hubertine Auclert , centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, a lancé deux appels à projets régionaux 2023, « Égalité femmes-hommes » et « Lutte contre les violences faites aux femmes » :

- Appel à projets pour la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes
- Appel à projets en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

Clôture des candidatures : 30 septembre 2022

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ouvre l'appel à candidatures pour le Prix des droits de l'Homme de la République française. Dans la continuité du cycle de webinaires qu'elle a conduit en 2020/2021 et de ses travaux sur les droits des personnes LGBTI, la CNCDH fait le choix de proposer un seul thème pour l'année 2022.

Droits sexuels et reproductifs : protection des droits des personnes LGBTQIA+ et lutte contre les inégalités de genre

Clôture des candidatures le 10 octobre 2022

COLLOQUE

- Colloque international organisé par l'université de Bordeaux les 13-14 octobre 2022 : « Prostitution de mineurs. Parcours de vie et approches institutionnelles : réflexions pluridisciplinaires » : https://onpe.gouv.fr/agenda/prostitution-mineurs-parcours-vie-et-approches-institutionnelles-reflexions

ACTUALITÉS ACADÉMIQUES

ALVAREZ ENRIQUE Adriana, « *Vidéosurveillance et vie privée dans l'Union Européenne. Étude de cas de Ring* », Université de Genève, 2022, 49 p.
https://archive-ouverte.unige.ch/unige:162999

FAUVERGUE Jean-Michel, « Sécurité globale : de la conception à la pratique partagée », *Servir,* 2022/5, n° 515, p. 31-32
https://www.cairn.info/revue-servir-2022-5-page-31.htm

HENNETTE-VAUCHEZ Stéphanie, « Lutte contre les séparatismes et liberté d'association *», Études,* 2022/9 (Septembre), p. 57-68
https://www.cairn.info/revue-etudes-2022-9-page-57.htm

JUNQUA Christophe, « Bâtir la confiance. Au cœur du métier de gendarme », *Inflexions* , 2022/3, n° 51, p. 99 -106
https://www.cairn.info/revue-inflexions-2022-3-page-99.htm

KHOURY Ziad , « La sécurité des grands événements sportifs, constantes et variations », *Servir* 2022/5, n° 515, p. 28-30
https://www.cairn.info/revue-servir-2022-5-page-28.htm

LECORDIER Yves, « Arnaud-Dominique Houte, Propriété défendue - La société française à l'épreuve du vol. XIXe-XXe siècles », *Humanisme,* 2022/3, n° 336, p. 115-116
https://www.cairn.info/revue-humanisme-2022-3-page-115.htm

MALGORN Bernadette, « Le préfet, responsable de la sécurité et de l'ordre public », *Servir,* 2022/5, n° 515, p. 25-27
https://www.cairn.info/revue-servir-2022-5-page-25.htm

PINARD-MOISAN, *« Les actes de langage violents à titre de comportements collectifs radicaux : Étude du déploiement du langage haineux au sein des dynamiques de radicalisation dans les milieux numériques de l'extrême-droite »*, Université de Laval (Canada), 2022, 156 p.
https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/491afdaa-3c43-45fe-91fc-e0c30474b67c/full

RODRIGUEZ Christian, « Répondre présent pour la population par le gendarme » *Servir* 2022/5 (N° 515), p. 16-18
https://www.cairn.info/revue-servir-2022-5-page-16.htm

VEAUX Frédéric, « La police nationale, un service en pleine mutation », *Servir* 2022/5 (N° 515), p. 13-15
https://www.cairn.info/revue-servir-2022-5-page-13.htm

INTERNATIONAL

BRIÈRE Chloé, FROMONT Louise, NVASARTIAN Areg, « Perspectives croisées sur la coopération transatlantique: Analyse à partir des politiques canadiennes et européennes », Université de Bruxelles, 2022, 210 p.
https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/58067



RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur du CREOGN (Ligne éditoriale)
2. COL David BIÈVRE, CREOGN, directeur adjoint du CREOGN, rédacteur en chef
3. COL Dominique SCHOENHER, ancien directeur adjoint du CREOGN
4. LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN
5. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN
6. M. Michaël DIZET, CREOGN
7. Mme Sabine OLIVIER, CREOGN
8. M. Didier DANTAL, CREOGN
9. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN
10. Mme Odile NETZER, CREOGN
11. Mme Évelyne GABET, CREOGN
12. M. Valère LLOBET, CREOGN
13. Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 2 en alternance
14. M. Mathéo GILBERT, étudiant en Master 2 en alternance
15. M. Alexandre GRASSET, stagiaire, étudiant en Master 2

